

RÉUNION DU LUNDI 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 31 mars à 10 heures 07 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de Mme Christelle HIVER, Présidente du Conseil départemental.

SECRETARE DE SEANCE : M. Pascal BOHIN

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSÉE : Mme Valérie DEVAUX

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance.

Elle salue les membres de l'Assemblée ainsi que les anciens Conseillers généraux et départementaux présents dans l'assistance.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue au Colonel Christophe PETIT qui assure l'intérim des fonctions de Directeur départemental du Service d'incendie et de secours de la Somme (SDIS 80), et annonce l'arrivée le 14 avril prochain du Colonel Sébastien PLANCHON.

Enfin, elle souligne la présence d'étudiants en Master 2 Citoyenneté, Inégalités, Territoires, Élections (CITÉ), accompagnés de leur professeur de sciences politiques, M. Guillaume COURTY, qu'elle salue également.

Mme la Présidente rappelle que la séance est retransmise en direct sur le site Internet et les réseaux sociaux du Département.

Elle invite les membres de l'Assemblée à prendre connaissance des documents remis sur table et appelle en particulier leur attention sur la programmation de la saison culturelle 2025 qui a démarré avec la nouvelle édition du Printemps du Département.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme DEVAUX pour M. de JENLIS et Mme ÉVRARD pour Mme SIRE.

Mme la Présidente soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée le procès-verbal de la séance du 3 février 2025 qui leur a été adressé préalablement, et a été affiché à l'entrée de la salle des délibérations. Après prise en compte d'une demande de correction d'une faute d'orthographe relevée par M. STOTER, il est procédé au vote à main levée du procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente donne lecture de son discours d'ouverture, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Les présidents de groupe donnent lecture de leurs discours respectifs.

(L'intégralité des interventions des présidents de groupe figurent en annexe au présent procès-verbal : M. BEUVAIN au nom du groupe « Gauche démocrate républicaine » ; M. TONOLLI au nom du groupe « Avenir solidaire et durable » ; M. FAUVET au nom du groupe « La Somme en commun » ; M. DUFLOT au nom du groupe « Somme droite, centre et indépendants » et Mme DELÉTRÉ au nom du groupe « Unis pour la Somme »).

En réponse aux interventions précédentes, et après avoir remercié M. DUFLOT et Mme DELÉTRÉ pour leur réalisme et leur sens des responsabilités, Mme la Présidente réfute l'idée véhiculée dans les discours prononcés par l'opposition selon laquelle elle aurait des « amis au gouvernement ». Elle affirme que ses seuls amis sont celles et ceux qui œuvrent, à ses côtés, pour maintenir le Département dans une situation budgétairement saine lui permettant de continuer son action en faveur des populations défavorisées tout en veillant à ne pas exposer la collectivité à de grandes tensions financières, à l'image de celles rencontrées aujourd'hui par quarante-six autres Départements français.

Face aux critiques exprimées par les membres de l'opposition qui mentionnent dans leurs discours des baisses budgétaires, Mme la Présidente y répond en évoquant trois domaines.

Concernant la culture, tout en confirmant la baisse de 18,4% du budget proposé en ce domaine, Mme la Présidente rappelle qu'un budget de 6,5 millions d'euros demeure néanmoins proposé. Elle souligne que cet effort est salué par les acteurs du secteur culturel qui, selon elle, se déclarent rassurés par cet engagement budgétaire, signe d'une politique volontariste en faveur de la culture, dans un contexte où d'autres Départements appliquent des réductions budgétaires drastiques dans ce même domaine. En comparaison, Mme la Présidente rappelle qu'entre 2013 et 2014, la baisse du budget culture atteignait 21%.

En matière de sport, Mme la Présidente confirme que le budget 2025 inscrit une baisse de 22% mais rappelle que la période 2022-2025 a été marquée par une hausse équivalente, dans la perspective, en 2024, de l'organisation d'évènements liés aux Jeux olympiques et paralympiques, ayant nécessité des moyens supplémentaires. Mme la Présidente souligne qu'entre 2013 et 2014, le budget dédié au sport avait enregistré une baisse de 8%.

Concernant l'entretien et la maintenance dans les collèges, Mme la Présidente met en avant l'effort budgétaire consenti, avec un budget prévu pour 2025 à hauteur de 7 millions d'euros, contre 2 millions d'euros en 2013, et 1 million d'euros en 2014.

Enfin, s'agissant de la voirie, Mme la Présidente rappelle qu'un budget de 11,3 millions d'euros y était consacré en 2013, puis 11,5 millions d'euros en 2014 alors qu'en 2025, le Département y consacrerait 2,4 millions d'euros de plus qu'en 2013.

Pour conclure sur les réponses apportées aux critiques formulées quant aux baisses budgétaires affectant les différents domaines d'intervention du Département, Mme la Présidente indique que le contexte budgétaire actuel impose des choix et la construction d'un budget recentré sur les dispositifs essentiels en lien avec les compétences obligatoires du Département. Tout en exprimant son désaccord face à la proposition de l'opposition de contracter un emprunt supplémentaire de 22 millions d'euros susceptible de générer des frais supplémentaires estimés à 1,7 millions d'euros compte tenu des taux d'intérêts actuellement applicables sur une durée de vingt ans, Mme la Présidente rappelle que le Département prévoit néanmoins un emprunt de 72 millions d'euros pour l'année 2025.

Par ailleurs, Mme la Présidente appelle l'attention des membres de l'opposition sur une hausse budgétaire qui, regrette-t-elle, n'a pas été soulignée et qui concerne la protection de l'enfance, domaine dans lequel ces derniers sont partie prenante à travers la mission d'information et d'évaluation.

Mme la Présidente évoque « Refondation », feuille de route élaborée au début du mandat de M. Laurent SOMON, sur le fondement de laquelle des mesures drastiques ont alors été engagées afin de préserver le Département d'une situation de cessation de paiement, comparable à celle qui était déjà constatée dans d'autres Départements. Elle salue cette décision « raisonnable et responsable » qui, souligne-t-elle, a notamment permis à la collectivité de mettre en place pendant la crise sanitaire un plan de soutien de 50 millions d'euros en faveur des Samariens et des partenaires du Département.

Mme la Présidente réaffirme le caractère inédit de la situation à laquelle les Départements sont aujourd'hui confrontés et, dans ce contexte, elle annonce s'être exprimée dans une tribune, aux côtés d'autres Départements, afin de s'opposer collectivement au financement de l'application de la revalorisation à compter du 1^{er} avril 2025, de 1,7% du Revenu de solidarité active (RSA) décidée unilatéralement par l'État.

M. FAUVET intervient pour préciser que ce refus est opposé par des « Départements de droite ».

Mme la Présidente rétorque à M. FAUVET que dans le contexte actuel où l'État impose des choix budgétaires aux Départements, le sens des responsabilités prévaut sur l'appartenance politique. Elle souligne par ailleurs un élément important, non évoqué par M. FAUVET : le refus opposé par les Départements signataires de la tribune engendrera une dette de ces derniers à l'égard de la Caisse d'allocations familiales (Caf) mais n'aura pas de conséquence sur les allocataires du RSA qui bénéficieront à la date prévue de la revalorisation décidée par l'État. Elle insiste sur le sens donné à cette tribune dont l'objectif est d'adresser un message clair à l'État afin qu'il cesse de prendre des décisions budgétaires unilatérales qui s'imposent aux Départements et qui les placent dans des situations financières ne leur permettant plus d'exercer leurs compétences dans des conditions satisfaisantes.

Face à ces difficultés, Mme la Présidente rappelle que la majorité départementale a fait des choix : celui de ne pas s'endetter davantage tout en maintenant un niveau d'investissement à hauteur de 100 millions d'euros, ce qui se traduit par le maintien de la majorité des dispositifs, parfois révisés, et permet notamment de soutenir les artisans et entreprises samariennes à travers l'achat public.

Enfin, Mme la Présidente salue la présence de M. Fabrice VIGNE, payeur départemental, et souhaite la bienvenue à M. Arnaud GONDA, qui a rejoint le Département en qualité de Directeur général adjoint (DGA) Équipement du Département.

En sa qualité de secrétaire de séance, M. BOHIN annonce l'examen en fin de session de trois amendements, neuf vœux et quatre motions.

Mme la Présidente invite les membres de l'Assemblée à prendre connaissance du tableau relatif aux risques de conflits d'intérêts identifiés dans les rapports examinés, et à s'y référer au cours de la séance.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. NOIRET pour M. DEMOUY.

Avant l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour de la 1^{ère} commission, « Finances et administration départementale », Mme de WAZIERS donne lecture de la composition du bureau de cette dernière :

Présidente : Mme Isabelle de WAZIERS

Vice-présidente : Mme Sabine CARTON

Secrétaire : M. Frédéric DEMULE

Rapporteure générale du budget : Mme Isabelle de WAZIERS

**25.1.10 SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE –
Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, prise d'acte**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER salue la qualité du rapport présenté, qui met en lumière la dynamique engagée par le Département en faveur du développement durable dans différents domaines dont il cite quelques exemples. Il exprime néanmoins le vœu que cette dynamique ne soit pas menacée par le contexte budgétaire qui vient d'être décrit, insistant sur la nécessité d'encourager « les petits gestes » et de maintenir les dispositifs « qui font du bien à la planète ». Enfin, il encourage ses collègues à sensibiliser les habitants de leur canton sur les actions à mener en matière de développement durable, et à les informer sur l'accompagnement que le Département met à leur disposition dans cet objectif.

Évoquant la feuille de route relative à la transition écologique inscrite à l'ordre du jour, Mme la Présidente confirme que toutes les actions envisagées par le Département s'inscrivent systématiquement dans une démarche de développement durable et illustre son propos en citant la politique menée en matière d'Espace naturels sensibles (ENS) et le projet de réhabilitation du Centre départemental administratif (CAD).

L'Assemblée prend acte du rapport relatif à la situation de la collectivité territoriale en matière de développement durable.

25.1.12 OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RELÈVEMENT DU TAUX DE LA TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE OU DROIT D'ENREGISTREMENT – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER accueille favorablement la mesure présentée qui entrera en vigueur le 1^{er} mai prochain et pourrait générer, en année pleine, une recette supplémentaire d'environ 4,3 millions d'euros. Notant que pour 2025, les recettes attendues de mai à décembre sont estimées à 2 millions d'euros, M. STOTER considère que cette estimation est sous-évaluée et souligne qu'il vérifiera l'impact réel de cette décision sur 2025.

Mme de WAZIERS indique qu'il s'agit d'une estimation raisonnable compte-tenu notamment de la date d'entrée en vigueur de la mesure.

Mme la Présidente confirme que l'estimation de 2 millions d'euros est sincère et espère que les recettes se révéleront supérieures.

Il est procédé au vote à main levée. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.13 OPÉRATIONS FINANCIÈRES – INSTAURATION DE LA TAXE DE SÉJOUR ADDITIONNELLE DÉPARTEMENTALE (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Mme la Présidente précise qu'après concertation avec Mme HOLLEVILLE-MILHAT, 9^{ème} Vice-présidente en charge du tourisme et de l'attractivité, il a été préalablement convenu que la recette supplémentaire affectée au tourisme fera l'objet d'un examen en commission pour définir les actions touristiques à engager grâce à ce financement, l'objectif étant de favoriser un développement touristique équilibré et harmonieux sur l'ensemble du territoire départemental.

M. FAUVET salue les efforts d'ores et déjà déployés en matière d'infrastructures touristiques. Ces efforts contribuent, selon lui, à la hausse de la fréquentation touristique dans le département, notamment en Baie de Somme où le nombre de nuitées est évalué à un million. Il propose que le Département répartisse différemment les recettes de la taxe de séjour additionnelle et suggère notamment que le Syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBSGLP) ventile différemment la part de taxe de séjour qu'il perçoit. Il souligne la nécessité pour la collectivité de structurer elle-même le développement touristique du département en accompagnant davantage les territoires qui ont des besoins d'équipement non encore satisfaits. M. FAUVET invite les élus membres du SMBSGLP à se saisir de ce sujet.

Mme la Présidente affirme que ce débat aura bien lieu.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.14 AMENDEMENT – UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE PROFESSIONNELLE POUR LES ASSISTANTS FAMILIAUX – Mme Esra ERCAN, rapporteure amendement rejeté

Mme ERCAN présente l'amendement déposé par les groupes « Avenir solidaire et durable » et « La Somme en commun », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Après avoir souligné que l'estimation avancée dans la proposition d'amendement, fixée à 50 000 euros est sous-évaluée, Mme la Présidente rappelle que les assistants familiaux perçoivent une indemnité d'entretien définie et encadrée par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) dont le montant est fixé annuellement et peut être revalorisé. Mme la Présidente précise que cette indemnité est destinée à couvrir un ensemble de charges liées à l'accueil de l'enfant, tels que la nourriture, l'hygiène ou les loisirs familiaux, mais aussi les frais de téléphonie. Pour ces raisons, elle annonce que la majorité votera contre cet amendement.

Mme ERCAN précise que le budget proposé dans l'amendement ne correspond pas à la totalité du besoin existant mais a été évalué dans l'objectif d'équiper dans un premier temps, et d'ici la fin de l'année, les assistants familiaux en poste depuis longtemps. Quant à l'indemnité d'entretien, elle invite Mme la Présidente à en rappeler le montant exact, car, selon les témoignages exprimés par les assistants familiaux et les représentants syndicaux, celui-ci ne semble pas être en adéquation avec les besoins réels sur le terrain. Mme ERCAN insiste sur les difficultés quotidiennes rencontrées par les assistants familiaux dans l'exercice de leur profession, qui sont, selon elle, de plus en plus importantes, et considère que la mesure proposée permettrait de préserver la vie privée des assistants familiaux, qui actuellement mettent leur téléphone personnel à disposition des enfants lorsqu'ils ont besoin d'appeler leur famille. Dans le contexte de campagnes de recrutement lancées régulièrement par le Département en lien avec l'augmentation régulière du nombre d'enfants confiés, elle souligne la nécessité de prendre en compte la réalité du terrain et propose que le sujet soit évoqué au sein d'un groupe de travail dont elle pourrait faire partie.

Mme la Présidente rappelle que l'indemnité d'entretien est fixée à 14,77 euros par jour pour un enfant âgé de moins de 10 ans, et à 15,18 euros par jour pour un enfant âgé de plus de 10 ans. Puis, elle précise que, dans le respect des dispositions du Code de l'action sociale et des familles, cette indemnité peut être utilisée par assistant familial pour l'achat d'un téléphone et la souscription d'un abonnement destiné à l'usage des enfants accueillis.

Partageant les propos de Mme ERCAN, M. FAUVET considère que l'attribution d'une ligne téléphonique professionnelle aux assistants familiaux contribuerait à renforcer l'attractivité de cette profession en tension. Par ailleurs, il interroge sur la conformité de l'utilisation à des fins professionnelles du téléphone personnel des assistants familiaux, au regard des obligations liées au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

M. TONOLLI appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur le caractère collectif de la demande ici débattue, qui a été portée par toutes les organisations syndicales du Département, ce qui, selon lui, témoigne de l'importance du sujet. Il appelle ensuite de ses vœux une revalorisation de l'indemnité d'entretien qu'il juge insuffisante pour couvrir la totalité des frais liés notamment aux déplacements ou au financement des activités des enfants qui accompagnent les assistants familiaux pendant les périodes de vacances scolaires. M. TONOLLI considère que faire droit à la demande d'attribution d'une ligne téléphonique professionnelle constituerait un acte de reconnaissance du travail des assistants familiaux ; permettrait, par ailleurs, de renforcer l'attractivité du métier ; constituerait une mesure de protection dans certaines situations complexes ; et enfin consacrerait un droit à la déconnexion. Pour ces raisons, il invite Mme la Présidente et la majorité à reconsidérer leur position sur le sujet.

Mme la Présidente précise que le coût réel de l'amendement proposé s'élève à 57 838 euros en investissement, et à 28 680 euros en fonctionnement. Elle confirme l'existence de difficultés de recrutement auxquelles la collectivité fait face mais considère qu'elles sont liées davantage aux exigences et à la complexité du métier, plutôt qu'à l'insuffisance des primes et de la rémunération. En conclusion, Mme la Présidente doute que l'attribution d'une ligne téléphonique soit de nature à rendre le métier plus attractif et réaffirme que l'indemnité d'entretien peut être utilisée par les assistants familiaux pour l'achat d'un téléphone.

Il est procédé au vote électronique de l'amendement. Les conclusions de la rapporteure sont rejetées :

VOTES : Pour : 15

Contre : 28

Abstention : 2

NPPV : 0

(La séance, suspendue à 12 heures 39, est reprise à 14 heures 32)

PRÉSIDENTE : Mme Christelle HIVER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal BOHIN

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSÉS : Mme Valérie DEVAUX, M. Guillaume DUFLOT, M. Laurent SOMON

25.1.14 PILOTAGE ET MOYENS (MISSIONS 1 ET 2) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, Mme Sabine CARTON, rapporteures, conclusions adoptées

Mmes de WAZIERS et CARTON présentent les propositions du rapport examiné.

Après avoir souligné l'importance du rapport présenté en termes financier et de compétences départementales, M. STOTER annonce que le groupe « La Somme en commun » s'abstiendra sur ce rapport.

Mme la Présidente souligne la réduction de 5% de l'enveloppe allouée au fonctionnement des groupes d'élus, hors ressources humaines.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme DEVAUX pour M. de JENLIS, M. DUFLOT pour Mme FONGUEUSE et M. SOMON pour Mme HIVER.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions des rapporteures sont adoptées :

VOTES : Pour : 30

Contre : 7

Abstention : 9

NPPV : 0

25.1.15 CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME ET TERRITOIRE D'ÉNERGIE SOMME 2025-2028 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 39

Contre : 4

Abstention : 0

NPPV : 3 (MM. BEAUVARLET, DEMULE et STOTER)

25.1.16 SÉCURITÉ (MISSION 9) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 31

Contre : 4

Abstention : 9

NPPV : 2 (MM. BOUCHY et NOIRET)

Compte tenu d'un potentiel conflit d'intérêts sur le rapport suivant, Mme la Présidente cède la présidence à Mme Isabelle de WAZIERS, 1^{ère} Vice-présidente du Conseil départemental.

25.1.17 DÉLÉGATIONS À LA PRÉSIDENTE ET À LA COMMISSION PERMANENTE – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 42

Contre : 3

Abstention : 0

NPPV : 1 (Mme HIVER)

Mme la Présidente reprend la présidence de la séance.

**25.1.18 MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'ATTEINTE À LA PROBITÉ
AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente,
rapporteuse, prise d'acte**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné et donne lecture de la composition du groupe de travail :

Présidente : Mme Isabelle de WAZIERS

Membres :

M. Jannick LEFEUVRE et M. Bertrand DEMOUY pour le groupe « Unis pour la Somme »

Mme Guislaine SIRE pour le groupe « Somme droite, centre et indépendants »

M. Jean-Louis PIOT pour le groupe « La Somme en commun »

M. Laurent BEUVAIN pour le groupe « Gauche démocrate républicaine »

Mme Esra ERCAN pour le groupe « Avenir solidaire et durable »

M. Frédéric DEMULE en qualité de conseiller départemental non-inscrit

Tout en saluant la mise en place du groupe de travail, M. FAUVET souligne que le calendrier envisagé prévoit un rythme de travaux sur une période de seize à dix-sept mois ce qu'il juge excessivement long car retardera la modification des règles de fonctionnement lesquelles, selon lui, pose actuellement des difficultés. Il réitère donc la possibilité d'adhérer dès maintenant à la charte Anticor.

Mme la Présidente précise que le calendrier a été établi dans le cadre de la procédure de sélection d'un cabinet extérieur. Elle souligne, par ailleurs, la complexité du sujet qui comprend notamment une cartographie des risques et nécessite donc un travail précis et rigoureux. Quant à la nouvelle proposition de M. FAUVET d'adhérer à la charte Anticor, Mme la Présidente rappelle que le sujet a déjà été débattu en Assemblée et clôt le débat.

L'Assemblée prend acte du rapport relatif à la mise en œuvre d'un plan de prévention des risques d'atteinte à la probité au Conseil départemental de la Somme.

Mme la Présidente donne lecture de la composition du bureau de la deuxième commission « Solidarités » :

Président : M. Jean-Michel BOUCHY

Vice-présidente : Mme Françoise RAGUENEAU

Secrétaire : Mme Monique ÉVRARD

25.2.7 ENFANCE ET FAMILLE (MISSION 3) – M. Olivier JARDÉ, rapporteur, conclusions adoptées

M. JARDÉ présente les propositions du rapport examiné.

Après avoir listé les baisses budgétaires constatées sur plusieurs dispositifs en faveur de l'enfance, Mme QUIQUEMPOIS annonce que le groupe « Gauche démocrate républicaine » n'approuvera pas ce rapport.

M. FAUVET souligne l'augmentation de 8,9 millions du budget consacré à la protection de l'enfance, mais estime qu'elle reste insuffisante au regard de l'évolution des besoins et notamment de l'augmentation importante du nombre d'enfants confiés au Département (+34%). Tout en saluant certaines avancées, il considère que le budget alloué « n'est pas à la hauteur du défi qui est le nôtre sur ces enfants qui sont en difficulté ».

Mme la Présidente rappelle qu'en février 2025, le nombre de mineurs confiés au Département au titre de la protection de l'enfance est de 2 089, contre 2 169 en octobre 2024. Elle souligne que cette baisse du nombre de mineurs pris en charge n'a pourtant pas été traduite dans le budget consacré à la protection de l'enfance puisque celui-ci a, au contraire, augmenté de 8,9 millions, soit une hausse de 8,86% du budget enfance et famille. Mme la Présidente précise, par ailleurs, que cette hausse est proposée alors que, dans le même temps, les recettes supplémentaires perçues au titre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance ne s'élèveront qu'à 500 000 euros.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 29

Contre : 15

Abstention : 1

NPPV : 0

Mme la Présidente constate que l'opposition vote contre un budget en augmentation.

25.2.8 INSERTION, LOGEMENT ET EMPLOI (MISSION 4), M. Jean-Michel BOUCHY, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. BOUCHY présente les propositions du rapport examiné.

Considérant que les restrictions budgétaires imposées par l'État ont des conséquences sur le soutien apporté par le Département aux publics les plus fragiles, Mme DARRAS déplore notamment la baisse du budget en direction du Fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJD) qui est pourtant, selon elle, un dispositif essentiel pour accompagner les jeunes vers l'autonomie et l'insertion professionnelle.

M. BEUVAIN s'interroge sur le bien-fondé des baisses budgétaires constatées en matière de logement alors que de nombreux habitants du département demeurent confrontés à des conditions de logement indignes, et à une précarité énergétique persistante, tant dans le parc privé que dans le parc public. M. BEUVAIN réaffirme, par ailleurs, son opposition à la réforme du RSA qui contient, selon lui, le risque futur d'une exploitation des bénéficiaires, susceptibles de représenter pour certains employeurs une main-d'œuvre à moindre coût, ce qui pourrait fragiliser davantage les plus précaires et les équilibres du marché du travail. Pour les raisons évoqués, M. BEUVAIN annonce que le groupe « Gauche démocrate républicaine » votera contre ce rapport.

Enfin, revenant sur la remarque de Mme la Présidente concernant le vote défavorable de l'opposition sur le rapport « Enfance et famille » malgré un budget en hausse, M. BEUVAIN rappelle le contexte bienveillant dans lequel, par le passé, l'opposition s'est exprimée par ses votes et affirme qu'en votant contre les rapports et le budget présentés aujourd'hui, l'opposition adopte une ligne claire, ce qui, selon lui, ne saurait être interprété comme une contradiction.

Tout en réaffirmant son respect pour l'expression du vote de chacun, Mme la Présidente regrette que la notion de bienveillance ne soit appréciée par M. BEUVAIN qu'à l'aune des crédits budgétaires proposés.

M. FAUVET exprime son incompréhension quant à la situation des bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), dont l'État avait évoqué le transfert vers le dispositif du RSA, et qu'il ne retrouve pas dans les prévisions dudit dispositif. Par ailleurs, s'agissant de la généralisation de l'expérimentation du RSA rénové, M. FAUVET interroge sur l'absence de moyens supplémentaires affectés à une telle généralisation afin d'une part, d'assurer l'accompagnement effectif des bénéficiaires dans la réalisation des 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires obligatoires et d'autre part, d'en réaliser l'évaluation effective.

M. FAUVET s'inquiète de la saisine insuffisante par les concitoyens des dispositifs existants pourtant mis en place afin de les soutenir dans les difficultés quotidiennes auxquelles ils sont confrontés, et met ce constat en lien avec la dégradation générale des dispositifs d'accueil. Il regrette notamment la baisse des moyens alloués aux missions locales chargées de l'accompagnement des jeunes, confrontés de plus en plus souvent à des situations de grande précarité qui les obligent à s'orienter vers les épiceries sociales des associations étudiantes, à l'instar de l'AGORAE qui a effectué récemment une distribution alimentaire au bénéfice de près de 800 jeunes. M. FAUVET dresse le même constat concernant les dispositifs liés au logement qui sont très peu saisis, dans un contexte pourtant marqué par une forte précarité énergétique. Il conclut son propos en regrettant que l'amendement proposé par l'opposition et visant à accélérer la rénovation énergétique des logements en augmentant le taux de participation du Département ne puisse être débattu.

Évoquant la baisse du nombre de contrats aidés, Mme VAST, souligne qu'il s'agit pourtant d'un dispositif pertinent, en premier lieu pour les bénéficiaires du RSA mais aussi pour les maires des petites communes.

S'adressant à M. BEUVAIN, M. BOUCHY lui précise être informé des courriers adressés aux bailleurs sociaux qui, pour certains, sont restés sans réponse, et s'engage à évoquer ce sujet auprès des bailleurs concernés. S'agissant de l'insalubrité dans les logements, soulevée par M. BEUVAIN, M. BOUCHY reconnaît l'existence de certaines situations problématique mais en nuance l'étendue.

En réponse aux remarques formulées par M. FAUVET au sujet des conditions de généralisation de l'expérimentation du RSA rénové, M. BOUCHY confirme l'incertitude actuelle s'agissant des moyens mis à disposition par l'État afin de maintenir la qualité du travail mené jusqu'à présent. Soulignant le professionnalisme et l'engagement dont ont fait preuve les travailleurs sociaux du Département pendant la première phase de l'expérimentation, M. BOUCHY se montre néanmoins confiant.

S'adressant à Mme DARRAS, M. BOUCHY confirme que certaines actions relevant de la compétence des missions locales ne seront plus soutenues par le Département.

M. BOUCHY confirme à Mme VAST la diminution du nombre de contrats aidés, tout en lui rappelant d'une part, qu'il s'agit d'emplois précaires, d'autre part, que cette diminution est un « choix assumé » qui permet notamment de ne pas remettre en cause le soutien apporté par le Département aux dépenses de fonctionnement des structures d'insertion.

Après avoir renouvelé sa confiance à M. BOUCHY, M. BEUVAIN annonce qu'un collectif de cent cinquante familles, locataires de logements dégradés et insalubres, s'est constitué afin d'engager une action collective en justice et contraindre ainsi le bailleur social concerné à mettre en place des mesures concrètes permettant de bien loger l'ensemble des familles. M. BEUVAIN souligne que « des immeubles entiers voire un quartier entier sont minés par l'insalubrité ».

Mme VAST reconnaît que la vocation première du contrat aidé n'est pas de déboucher sur un emploi durable, mais elle considère qu'il constitue un dispositif intéressant d'insertion mis à disposition des communes notamment.

M. FAUVET réitère sa question concernant les allocataires de l'ASS.

En réponse à M. FAUVET, M. BOUCHY indique, qu'à ce jour, l'Etat n'a pas concrétisé sa proposition de supprimer l'ASS et de transférer les allocataires sur le dispositif du RSA.

Quant au sujet des 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires prévues dans le cadre de la généralisation de l'expérimentation, M. BOUCHY précise que les bénéficiaires du RSA peuvent choisir de les effectuer au sein d'entreprises, de collectivités ou d'autres structures.

M. FAUVET affirme que les décrets rendent obligatoire l'immersion hebdomadaire du bénéficiaire du RSA en milieu professionnel ce qui, selon lui, a conduit plusieurs Départements à intégrer des dispositions plus coercitives dans les contrats d'engagement. Il en déduit que des milliers de personnes vont intégrer un nouveau parcours d'immersion sans qu'aucun moyen supplémentaire ne soit alloué pour garantir leur accompagnement. Il considère que l'expérimentation sur le RSA rénové constitue une mesure de « communication destinée à stigmatiser une certaine partie de la population ».

Enfin, confirmant les propos tenus précédemment par M. BEUVAIN au sujet des logements dégradés et insalubres, M. FAUVET souligne qu'au cours des permanences organisées ces deux dernières années, 283 personnes ont été reçues pour des difficultés liées au logement, dont plus de 210 pour des situations d'insalubrité.

Après avoir rappelé les résultats positifs de l'expérimentation du RSA rénové sur les territoires concernés du Département (88% de bénéficiaires satisfaits du suivi intensif, 49% d'accès à un emploi après 6 mois, et 21% en emploi durable), Mme la Présidente confirme que la généralisation de l'expérimentation, décidée par l'État doit être accompagnée des moyens nécessaires en direction des Départements et de France Travail, moyens sur lesquels aucune réponse n'est, à ce jour, apportée par l'État.

Mme la Présidente précise que les heures d'activités hebdomadaires peuvent, certes, être effectuées en immersion professionnelle, mais également par le biais de la formation. Elle soumet aux membres de l'Assemblée une nouvelle modalité d'immersion qui pourrait être envisagée et qui permettrait d'accompagner plus spécifiquement les bénéficiaires du RSA en situation de grande vulnérabilité, notamment en les aidant à gérer leur budget familial ou à mieux appréhender l'éducation de leurs enfants. Mme la Présidente insiste sur le caractère non professionnel de l'immersion qui, selon elle, peut également permettre de « donner les clés à ce public fragile ou fragilisé pour retrouver une place dans la société, dans le monde du travail, une place avec des repères familiaux ».

En conclusion de ses propos sur la question du RSA, Mme la Présidente précise qu'à défaut d'avoir obtenu des réponses quant à l'étendue des moyens alloués par l'État dans le cadre de la généralisation de l'expérimentation sur le territoire départemental, les moyens limités dont dispose le Département dans le contexte budgétaire actuel, seront destinés en priorité aux nouveaux bénéficiaires du RSA, estimés à environ 3 500 par an, parmi lesquels les plus jeunes seront ciblés.

Concernant le Fonds de solidarité logement, Mme la Présidente précise que la baisse du budget de 700 000 euros, soulignée par les membres de l'opposition, n'affectera pas les moyens d'action mobilisés à travers ce fonds qui dispose d'excédents suffisants permettant de répondre aux demandes.

Revenant sur les propos de M. FAUVET concernant le nombre de plus en plus important de jeunes lors des distributions de repas solidaires, Mme la Présidente affirme que la gauche n'a pas le monopole de la conscience de la misère existante et rappelle qu'il y a deux ans, à la sortie de la crise sanitaire, M. HAUSSOULIER et sa majorité ont accordé une enveloppe de 50 000 euros pour soutenir les associations caritatives.

S'agissant du fonds d'avance aux travaux, Mme la Présidente reconnaît qu'il n'a pas été pleinement mobilisé mais insiste sur la nécessité pour les EPCI de s'emparer des dispositifs afin d'accompagner les personnes souhaitant rénover leurs logements, notamment les plus modestes.

M. BOUCHY signale une erreur quant au vote exprimé lors de l'adoption du rapport n°25.1.16 (Sécurité) et demande qu'il soit indiqué qu'il n'a pas pris part au vote.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 31

Contre : 14

Abstention : 1

NPPV : 0

25.2.9 BUDGET ANNEXE – FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) (MISSION 4) – M. Jean-Michel BOUCHY, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. BOUCHY présente les propositions du rapport examiné.

Mme DARRAS souhaite avoir des précisions sur la qualité de primo-locataire.

M. FAUVET suggère qu'une réflexion soit menée afin de déterminer les causes de la sollicitation insuffisante du dispositif FSL par les habitants du département, ce constat étant fait malgré l'assouplissement récent des critères d'éligibilité.

M. BOUCHY explique qu'une communication importante est réalisée afin d'orienter les habitants vers le dispositif FSL et ajoute qu'une plaquette en version Facile à Lire et à Comprendre (FALC) est systématiquement communiquée lors des rencontres avec les partenaires.

Relayant les informations complémentaires apportées par Mme Cathie DHEILLY, DGA des Solidarités et de l'Insertion, Mme la Présidente confirme que l'assouplissement des critères d'éligibilité au dispositif FSL a permis de constater une augmentation du nombre d'aides accordées.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme DELÉTRÉ pour M. JARDÉ.

M. NOIRET signale qu'il a voté par erreur en faveur de l'amendement au rapport « Pilotage et moyens » et demande une rectification en vote contre.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 30

Contre : 15

Abstention : 1

NPPV : 0

25.2.10 AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (MISSION 5) – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

Mme ERCAN sollicite la communication de bilans sur le dispositif d'aide au répit pour les aidants familiaux dont le budget est en diminution, ainsi que sur le dispositif d'aide à l'achat de véhicule électrique pour les Services autonomies à domicile (SAD) du département qui n'est pas reconduit.

Mme la Présidente indique que les bilans demandés seront transmis et précise que la baisse des crédits prévus en faveur de l'aide au répit des aidants résulte d'un réajustement tenant compte de la consommation réelle. En ce qui concerne l'aide à l'acquisition de véhicule électrique évoquée ci-dessus, Mme la Présidente souligne que les SAD peuvent intégrer l'achat de ces véhicules dans le plan d'actions défini dans le cadre du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conclu avec le Département, ce qui explique le peu d'intérêt suscité par l'appel à projet ayant le même objet.

Mme RAGUENEAU confirme les propos de Mme la Présidente.

Elle rappelle, par ailleurs, que l'aide au répit des aidants est une aide extra-légale accordée par le Département, mise en place en 2024 et reconduite en 2025. Elle annonce que l'édition 2025 du Village des aidants se déroulera sur trois sites, et permettra notamment de diffuser l'information relative à l'aide au répit.

M. TONOLLI insiste sur le fait que tous les SAD n'étant pas couverts par un CPOM, l'appel à projets évoqué permettait à ces structures d'être soutenues pour l'acquisition d'un véhicule électrique. Considérant, par ailleurs, que les SAD sous CPOM n'ont pas systématiquement inscrit un tel achat dans leurs actions, cette aide représentait un levier important face aux difficultés persistantes de recrutement dans le secteur.

M. TONOLLI invite à nouveau les membres de l'Assemblée à prendre en compte les difficultés d'exercice de la profession d'accueillant familial de personnes âgées ou en situation de handicap et déplore l'absence de propositions concrètes qui pourraient permettre de rapprocher leur statut de celui des assistants familiaux, et améliorer ainsi les conditions d'exercice du métier et les rémunérations. Il évoque, par ailleurs, une désorganisation du service se traduisant dans certains cas par un éloignement géographique du référent de l'accueillant familial, susceptible, selon lui, de générer des difficultés pour ce dernier.

M. FAUVET note dans le rapport que la téléassistance concerne « certaines personnes âgées ou en situation de handicap », et s'interroge sur une éventuelle modification des critères de prise en charge. Par ailleurs, il sollicite un bilan sur l'expérimentation menée pour la professionnalisation en milieu ouvert des personnes en situation de handicap.

Concernant ce dernier point, Mme la Présidente prend note de la demande.

S'agissant de la téléassistance, Mme RAGUENEAU indique que les critères n'ont subi aucune modification, le montant du reste à charge étant fondé sur les revenus, les personnes disposant des revenus les plus modestes étant pris en charge en totalité.

Mme QUIQUEMPOIS regrette le plafonnement de certains montants d'aides pour les personnes âgées, justifié dans le rapport par « la réduction prévue des crédits de l'État au Département... ».

Mme RAGUENEAU précise qu'il s'agit d'une aide extra-légale, appliquée aux fins de contrat, instaurée en 2024 et qui a été maintenue mais plafonnée à 700 euros en cohérence avec les dépenses réellement exposées.

M. STOTER regrette l'interruption, qu'il juge prématurée, du dispositif d'aide à l'achat de véhicule électrique. Il relève, par ailleurs, la diminution du nombre d'accueillants familiaux, et interroge sur les pistes à envisagées afin de contribuer au développement de ce mode d'accueil qu'il considère adapté à « l'accompagnement des personnes âgées dans leur vieillissement », car offrant un cadre « plus apaisé, moins impersonnel que celui d'un établissement ».

Mme RAGUENEAU reconnaît que des initiatives peuvent être prises pour développer l'accueil familial, tout en soulignant la complexité de ce métier. Elle souligne, par ailleurs, que l'accueil des personnes âgées et handicapées s'est considérablement diversifié ces dernières années, avec l'émergence de nouvelles formes d'hébergement telles que les colocations intergénérationnelles mais également l'habitat inclusif ou partagé.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. BEUVAIN pour Mme QUIQUEMPOIS.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 29

Contre : 15

Abstention : 0

NPPV : 0

25.3.3 ESPACES NATURELS (MISSION 6) – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

M. BEAUVARLET présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER regrette qu'il soit mis fin au dispositif de conversion des véhicules au bioéthanol qui permettait aux propriétaires de véhicules vieillissant de réaliser des économies tout en polluant moins.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. NOIRET pour M. DEMOUY.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 39

Contre : 3

Abstention : 0

NPPV : 0

Mme la Présidente donne lecture de la composition du bureau de la troisième commission « Aménagement du territoire, projets structurants et transition écologique », qui est inchangé :

Présidente : Mme France FONGUEUSE

Vice-président : M. Pascal BOHIN

Secrétaire : Mme Brigitte LHOMME

25.3.4 AMÉNAGEMENT (MISSION 7) – M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées

M. BOHIN présente les propositions du rapport examiné.

M. JARDÉ souligne avec satisfaction l'engagement du Département en faveur de l'implantation à Amiens de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) d'odontologie, et insiste sur l'importance de cette unité dans un territoire comptant 32 dentistes pour 100 000 habitants, contre 67 pour la moyenne nationale.

M. STOTER évoque l'amendement que les membres de l'opposition souhaitent soumettre à l'Assemblée, déclaré irrecevable, et qui proposait de porter le taux de subvention de 40% à 50% pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux dans le cadre du Fonds d'appui aux communes (FAC). Il souhaite savoir, si dans le cadre de leur enveloppe, les élus pourront proposer un taux de participation supérieure en cas de réalisation de travaux de rénovation énergétique.

M. FAUVET acte que 2025 est une phase transitoire pour le fonds d'aide aux communes (FAC) qu'il est envisagé de redéfinir dans le cadre de la prochaine politique territoriale. S'interrogeant sur les perspectives à venir, il soumet la possibilité d'une définition pluriannuelle de cette dernière afin de permettre aux communes de planifier leurs projets.

M. TONOLLI salue le budget prévu dans le cadre de la politique territoriale, qualifié de « significatif » qui permet de maintenir le soutien en faveur des communes pendant un an, mais regrette l'impossibilité de se projeter sur plusieurs années. Après avoir noté que certains dispositifs sectoriels, notamment ceux en soutien aux équipements sportifs, sont intégrés dans le dispositif général du FAC, M. TONOLLI s'interroge sur le maintien des critères pendant la période transitoire. Il regrette, par ailleurs, que les modifications présentées n'aient pas été préalablement soumises à discussion commune et appelle de ses vœux la reprise d'un travail de définition collective et transpartisane de la prochaine politique territoriale.

M. BOHIN affirme qu'à travers le budget consacré à la politique territoriale, la majorité exprime sa volonté de poursuivre son soutien aux communes, contrairement à d'autres Départements qui n'ont pu prendre la même décision. Il explique, par ailleurs, que le choix d'une période transitoire s'est imposé compte tenu du vote tardif de la loi de finances 2025 qui ne permettait pas de disposer du calendrier nécessaire pour mener une réflexion collective et définir la nouvelle politique triennale. En ce qui concerne le dispositif d'aide aux équipements sportifs, qui a pris fin le 31 décembre 2024, M. BOHIN précise que le soutien à la réalisation de ces équipements est désormais possible grâce aux dotations cantonales, au titre de l'aménagement des espaces publics. Il conclut son propos en soulignant le lien privilégié qui lie le Département aux communes, tout en rappelant que des modes alternatifs de financement des projets de ces dernières sont également proposés par l'État ou la Région.

M. STOTER réitère sa demande concernant la possibilité d'augmenter le taux de subvention sollicité pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux. Par ailleurs, après avoir rappelé l'existence passée du GPS, « Groupe Politique de Suivi », sa composition et son rôle, il suggère que la définition de la prochaine politique territoriale triennale soit précédée d'une évaluation des dispositifs mobilisés qui serait présentée à un groupe de travail et sur le fondement de laquelle la nouvelle politique territoriale pourrait être définie.

M. HAUSSOULIER appelle l'attention des membres de l'opposition sur les 9 millions d'euros mobilisés dans le budget 2025 afin de poursuivre l'accompagnement des communes malgré le travail de redéfinition de la politique territoriale qui va être mené, effort budgétaire qui ne peut, selon lui, être assimilé à un « saupoudrage ». À titre de comparaison, il rappelle qu'une telle période transitoire aurait pu être marquée par « une année blanche », comme ce fut le cas par le passé, solution qui n'a pas été retenue par la majorité. Il regrette que l'effort budgétaire ainsi mobilisé ne soit pas collectivement reconnu. Quant au bilan évoqué par M. STOTER, il témoigne des nombreux retours positifs exprimés par les communes face à l'accompagnement dont elles bénéficient de la part du Département.

Afin de lever tout risque de méprise quant aux propos précédemment tenus, M. STOTER confirme son souhait d'une reconduction de l'accompagnement des communes mais souhaite obtenir une évaluation de la politique précédemment menée afin, notamment, de savoir comment les financements ont été utilisés. Quant à l'année blanche évoquée, il rappelle qu'à l'époque, 45 millions d'euros avaient été mobilisés sur trois ans, et avaient permis de soutenir les actions engagées pendant quatre ans.

En réponse à M. STOTER, M. BOHIN explique que la modulation du taux de subvention existe déjà, et permet, dans la limite de l'enveloppe budgétaire mobilisée de définir des projets soutenus prioritairement en leur accordant un taux de subvention pouvant atteindre 40%.

S'agissant du bilan sollicité par M. STOTER, M. BOHIN propose qu'il puisse être présenté à la fin de l'année 2025, afin qu'il permette de définir de nouveaux axes prioritaires pour la prochaine politique triennale. Enfin, il se déclare favorable à la constitution d'un groupe de suivi de la prochaine politique territoriale.

Mme la Présidente indique que le bilan est d'ores et déjà établi et indique qu'une réunion de présentation sera prochainement proposée aux membres de l'Assemblée.

Revendiquant la paternité du terme « saupoudrage », M. TONOLLI maintient son propos et l'illustre en évoquant une subvention accordée à une commune pour l'achat d'un tracteur tondeuse dans le cadre de l'axe complémentaire, ce qu'il désapprouve. Il considère que dans le contexte budgétaire actuel, le Département devrait orienter prioritairement les investissements vers des projets structurants.

Mme la Présidente rappelle que l'axe complémentaire est destiné à répondre à des projets qui n'entrent pas dans l'un des six axes principaux du FAC et permet de soutenir les petites communes du Département qui, faute de budget suffisant, réalisent difficilement certains investissements. Mme la Présidente souligne que chaque conseiller départemental dispose d'une marge d'appréciation en fonction de la typologie des communes de son canton.

Mme la Présidente justifie la démarche adoptée et le budget mobilisé dans un contexte budgétaire incertain imposant notamment de procéder dans les prochains mois à une révision du PPI, avant de pouvoir définir la nouvelle politique territoriale

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme ESTEBAN pour M. LOGNON et M. BOULOGNE pour Mme KUMM.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 32

Contre : 3

Abstention : 11

NPPV : 0

Mme la Présidente quitte la salle des délibérations à 17h10.

La présidence est confiée à Mme Isabelle de WAZIERS.

25.3.5 FEUILLE DE ROUTE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'HORIZON 2030 – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

M. BEAUVARLET présente les propositions du rapport examiné.

Mme de WAZIERS donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme MAILLE-BARBARE pour M. DEMULE

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 41

Contre : 3

Abstention : 0

NPPV : 0

Mme la Présidente rejoint la salle des délibérations à 17h12.

25.3.6 TRANSITION ÉCOLOGIQUE – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, prise d'acte

M. BEAUVARLET présente les propositions du rapport examiné.

Tout en reconnaissant les efforts réalisés en matière d'espaces naturels, M. FAUVET trouve paradoxal de valoriser une « feuille de route qui se nourrit de dispositifs qui souffrent ». Citant quelques domaines concernés, selon lui, par les baisses budgétaires évoquées, il se dit « amer » à la lecture de cette feuille de route

L'Assemblée départementale prend acte du rapport relatif à la transition écologique.

25.3.7 VALLÉE DE SOMME, VALLÉE IDÉALE – Mme Brigitte LHOMME, rapporteure, prise d'acte

Mme LHOMME présente les propositions du rapport examiné.

Rappelant l'ambition affichée en début de mandat autour du projet structurant du territoire que constitue « Vallée de Somme, vallée idéale » (VSVI), M. TONOLLI déplore les arbitrages budgétaires arrêtés qui aboutissent, selon lui, à retarder les projets. Il illustre son propos en évoquant trois thématiques du territoire de la Picardie Maritime.

S'agissant, d'une part, de la véloroute du Marquenterre, M. TONOLLI constate que ce projet n'a pas été prévu au budget 2025 et en déduit un retard d'au moins deux ans dans la réalisation du projet alors que M. de JENLIS, présent à Grand-Laviers en mars 2024, avait annoncé le lancement de la déclaration d'utilité publique courant 2024. Evoquant, d'autre part, les projets de mise en scène de « l'Île d'Abbeville » et d'étude paysagère concernant le square du pont Talence, il regrette l'absence d'avancée de ces projets. Enfin, il déplore qu'à Eaucourt-sur-Somme où les études sont achevées, la poursuite du projet soit suspendue à

l'arbitrage budgétaire de la Région et invite le Département à ne pas abandonner ledit projet dans l'hypothèse d'un financement régional inférieur à ce qui est attendu.

M. LOGNON sollicite des informations sur le projet de réalisation d'une voie verte entre Saint-Léger-lès-Domart et Flixecourt, envisagé avec une extension possible jusqu'à Canaples, et demande si les restrictions budgétaires actuelles seront de nature à le remettre en cause.

Après avoir indiqué ne pas être en mesure d'apporter les réponses attendues par M. LOGNON, Mme la Présidente précise qu'une révision du schéma départemental des itinéraires cyclables va être engagée prochainement et confirme la volonté du Département de développer les itinéraires cyclables et de mobiliser les moyens en investissement et en fonctionnement permettant d'assurer un maillage départemental et un entretien satisfaisant de la voie verte. Elle conclut son propos en soulignant la nécessité de prendre en compte les capacités financières de chaque collectivité concernée.

M. LOGNON ajoute que la Communauté de communes Nièvre et Somme (CCNS) est prête à se mobiliser.

Revenant sur les propos de M. TONOLLI concernant Eaucourt-sur-Somme, Mme la Présidente souligne l'importance du financement de la Région, attendu à hauteur de 220 000 euros, et confirme que la réalisation du projet en dépend ce qui, selon elle, peut légitimement rendre l'attente de la décision régionale anxiogène pour la commune.

Après s'être réjoui de l'abondement de l'autorisation de programme pour la section Voyennes – Saint-Simon du canal de la Somme, M. FAUVET estime qu'il s'agit de « la seule bonne nouvelle » concernant « Vallée de Somme, vallée idéale » car, selon lui, les choix faits vont générer des retards de réalisation « alors qu'il aurait fallu accélérer ».

S'adressant à M. FAUVET, Mme la Présidente réaffirme la difficulté pour tous les élus de faire des choix et de donner la priorité à certains projets au détriment d'autres, compte tenu des contraintes budgétaires imposées par l'État auxquelles il a été décidé de faire face sans recourt à l'emprunt.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme KUMM pour Mme BENEDINI et M. BOULOGNE pour M. FAUVET.

L'Assemblée départementale prend acte du rapport relatif à la stratégie « Vallée de Somme, Vallée idéale ».

**25.3.8 AVIS SUR LES ENJEUX ET QUESTIONS IMPORTANTES EN TERMES DE GESTION DES EAUX
POUR LE BASSIN ARTOIS PICARDIE – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées**

M. BEAUVARLET présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER s'étonne que l'Assemblée soit invitée à donner un avis favorable sur le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour le bassin Artois-Picardie 2028-2033 alors que parallèlement, les schémas d'aménagement et de gestion (SAGE) de la Haute Somme, et de la Somme aval et des cours d'eaux côtiers sont en cours de mise en conformité avec le SDAGE actuellement en vigueur et applicable jusque fin 2027. Rappelant que les décisions prises à l'échelon du bassin versant sont ensuite déclinées localement et imposent la réalisation des propositions inscrites dans le schéma directeur, M. STOTER insiste sur l'importance du document présenté en faveur duquel il s'exprimera favorablement, malgré le décalage temporel qu'il a souhaité souligner.

M. STOTER annonce que la demande présentée par le Département et l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Somme-AMEVA auprès de CEREMA concernant la réutilisation des eaux usées traitées a été retenue, ce dont il se réjouit.

Mme la Présidente partage la satisfaction de M. STOTER.

M. FAUVET apporte une précision sur laquelle les membres de la 1^{ère} commission ont échangé afin qu'il soit indiqué que le sous-tirage dans la Somme n'aurait lieu qu'en cas de crue du fleuve car il a été confirmé qu'il n'y aurait pas de pompage permanent de la Somme vers le canal.

Mme la Présidente confirme que cette précision peut être apportée dans le document par ajout de la mention « en cas de crue ».

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 43

Contre : 3

Abstention : 0

NPPV : 0

25.4.2 BÂTIMENTS (MISSIONS 2, 3, 8, 10, 12 ET 15) – M. Claude HERTAULT, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. HERTAULT présente les propositions du rapport examiné.

Évoquant le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), Mme QUIQUEMPOIS appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur les constats faits lors d'une visite récente effectuée par les membres de la mission d'information et d'évaluation sur la protection de l'enfance. Elle témoigne de « l'abatement » ressenti par ces derniers à la vue des diverses dégradations matérielles constatées dont elle cite quelques exemples. Elle rappelle que cet établissement accueille des mineurs « cabossés par la vie », confrontés « à des drames familiaux ou des carences éducatives très graves » et qu'il appartient au Département de leur garantir un cadre de vie adapté, ce qui, selon elle, n'est actuellement pas le cas. Évoquant le budget alloué au CDEF de 100 000 euros, elle alerte sur son insuffisance compte tenu de l'ampleur des travaux de remise en état des locaux visités et conclut son propos en invitant les membres de l'Assemblée à se rendre sur les lieux afin de prendre la mesure des besoins.

Mme la Présidente se dit pleinement consciente des conditions d'accueil existantes au CDEF. Elle souligne néanmoins que des crédits ont été alloués en 2024 afin de procéder au remplacement de mobiliers dégradés, mais qu'il arrive qu'une fois remplacés, lesdits mobiliers soient à nouveau rapidement détériorés.

Confirmant les propos de Mme QUIQUEMPOIS, M. FAUVET entame une description des trois bâtiments composant le CDEF mais Mme la Présidente l'interrompt. Elle lui rappelle que la visite du CDEF à laquelle Mme QUIQUEMPOIS a fait précédemment référence a eu lieu dans le cadre de la mission d'information et d'évaluation sur la protection de l'enfance dont l'objectif est, à partir des constats fait, d'établir des conclusions et de proposer des solutions à partir desquelles un budget pourra être évalué et proposé aux membres de l'Assemblée lors du Budget supplémentaire 2025. Elle invite M. FAUVET à revenir à l'objet du rapport budgétaire et à la remarque principale de Mme QUIQUEMPOIS qui soulignait l'insuffisance du budget alloué pour l'entretien mobilier du CDEF.

M. FAUVET sollicite des informations concernant l'état d'avancement du projet patrimonial de reconstruction du CDEF, sur lequel une vaste réflexion a été menée et est achevée depuis fin 2023.

Concernant les collèges, M. FAUVET rappelle ses nombreuses interventions visant à réclamer une accélération du rythme des réhabilitations des établissements qui souffrent, notamment, d'insuffisances thermiques. Il s'interroge sur les projets qui seront réalisés avant la fin du mandat et souhaite savoir si une actualisation de la révision du PPI collèges a été effectuée.

Mme la Présidente indique à M. FAUVET que le projet patrimonial qu'il évoque concernant le CDEF ne peut être financé, et ajoute que l'analyse du contexte immobilier dans lequel les mineurs sont accueillis est inclus dans le périmètre de la mission d'information et d'évaluation sur la protection de l'enfance.

En réponse aux interrogations de FAUVET quant à la révision du PPI collèges, Mme la Présidente précise qu'il sera retravaillé dans le cadre de la révision du PPI global, annoncé ce jour, et fera l'objet d'une présentation en juin ou septembre prochain. Elle rappelle que la reconstruction de deux collèges a été engagée et que les travaux d'accessibilité sont prévus. Elle conclut son propos en soulignant la nécessité de réaliser les projets dans la limite des contraintes budgétaires.

Mme HÉROUART présente un amendement au rapport.

Mme la Présidente rappelle que l'amendement, ayant été déclaré irrecevable, ne peut donner lieu ni à débats ni au vote.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme DEVAUX pour M. BIHET, M. de JENLIS pour M. BOHIN, M. STOTER pour M. PIOT, Mme DARRAS pour Mme HÉROUART et Mme MARTIN pour M. HERTAULT.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 30

Contre : 15

Abstention : 0

NPPV : 1 (M. BOUCHY)

(La séance est levée à 17 heures 59)

LA PRÉSIDENTE,



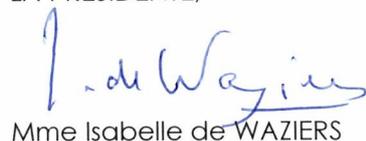
Mme Christelle HIVER

LE SECRÉTAIRE,



M. Pascal BOHIN

LA PRÉSIDENTE,



Mme Isabelle de WAZIERS

Session du Conseil départemental des 31 mars et 1^{er} avril 2025 Budget primitif 2025

Discours de Christelle HIVER Présidente du Conseil départemental de la Somme

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Sénateur,
Cher Laurent,
Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux,
Chers collègues,
Messieurs les anciens Conseillers et Conseillers départementaux honoraires,
Mesdames, Messieurs, les membres de l'administration,
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse de vous retrouver ce matin pour ouvrir ce moment annuel majeur qu'est l'examen du **Budget primitif 2025**.

Vous le savez, au regard des incertitudes sur le Budget de l'État et de ses conséquences sur notre propre exercice, nous avons dû nous résoudre à décaler nos travaux budgétaires. Il s'agit donc de la deuxième session de l'année qui sera l'occasion, pour la majorité départementale, de présenter les choix stratégiques et opérationnels pour conduire l'action publique du Département.

Autant dire qu'après le Débat d'orientations budgétaires, ces deux jours de session seront denses. Denses, car l'exercice auquel notre collectivité a dû se livrer n'a pas été simple. **Loin de là.**

La Loi de Finances pour 2025 a (enfin) été adoptée par le Parlement. Même si nous attendons certaines notifications, nous savons maintenant comment celle-ci va nous impacter, et impacter le quotidien des Samariennes et des Samariens.

Car oui, **la situation financière du Département de la Somme, comme celle de tous les Départements de France, se dégrade.**

Ce Budget a été élaboré dans un contexte inédit, marqué par une forte pression sur les finances des collectivités, et notamment sur celles des Conseils départementaux.

Ce sont, au total, 900 millions d'euros qui seront prélevés sur les Départements (soit à eux seuls 40% de « l'effort national ») pour contribuer au remboursement du déficit de l'État auquel ils n'ont pas contribué...

Pour la Somme, ce sera -14 millions d'euros en 2025.

Ayons tout de même en tête que la facture initialement prévue aurait dû être bien plus douloureuse... Je remercie le travail de nos Parlementaires, et principalement de nos Sénateurs (dont tu fais partie Laurent), qui a permis de défendre la place et le rôle des collectivités.

12 Départements étaient « dans le rouge » en 2023. Ils sont 46 aujourd'hui. Demain, ils seront probablement le double de ce chiffre... *Chers collègues*, le constat est simple : **le pronostic vital des Départements est engagé.**

Comment en sommes-nous arrivés là ?

À cette question, je répondrais que le jeu de passe-passe budgétaire est arrivé à son paroxysme. Après avoir voulu supprimer les Départements, après les avoir contraints à ne plus avoir de réel levier fiscal, après leur avoir donné des blocs de compétences sans compensation complète, nous voilà appelés à sauver la Maison « France » sur le dos des collectivités territoriales.

C'est injuste. Et à ce point, c'est même inadmissible.

Vous le savez, **être élu, c'est être responsable.** Nous savons que nous devons participer à l'effort de redressement des comptes publics de la nation. Mais l'effort doit être consenti, compris, partagé, proportionné et équitable.

J'irais plus loin, car nous ne pouvons vivre, année après année, dans l'attente d'amendements au PLF qui nous soient favorables... Ici, un bout provisoire de DMTO, là, une quote-part de TSCA, une fraction de TVA ou la création d'un fonds d'urgence qui, nous le savons dès le départ, ne suffira pas ou devra être pérennisé dans le temps.

Ce qu'il faut pour nos Départements, c'est un nouveau modèle économique.

Les Départements, par leurs missions essentielles dans la vie des habitants, ont besoin de ressources financières stables, pérennes, lisibles, de compétences claires et réaffirmées.

Il faut aujourd'hui nous battre. Nous battre pour réformer en profondeur le mode de répartition des ressources, visant à maintenir notre capacité d'action.

En attendant ces « *jours heureux* » comme le dit à l'envie l'un de nos collègues, nous avons fait le choix de la responsabilité et de l'anticipation.

Dès connaissance des premières mesures gouvernementales, fin 2024, un travail de fond s'est engagé dans la Somme avec le concours des Vice-présidents et des Présidents de commissions que je tiens ici à remercier.

J'en profite pour remercier également notre administration, au premier rang desquels notre Directeur général des services, qui a su accompagner les élus dans les choix et les propositions d'arbitrages à faire.

Ce travail, je disais, a ainsi permis de réinterroger l'efficienne de nos politiques publiques, de voir là où nous pourrions optimiser l'engagement du Conseil départemental tout en continuant d'offrir un service public de qualité.

Offrir ce service, c'est aussi faire appel aux ultimes leviers « fiscaux » encore à la main des Départements. **Nous ne le faisons pas de gaité de cœur, mais parce que nous n'en avons pas le choix.**

Quand le Gouvernement décide de nous priver pour 2025 de toute dynamique de TVA, de revaloriser sans concertation des prestations sociales payées par les Départements (comme le RSA, à +1,7% au 1^{er} avril 2025), de nous demander de résorber le trou de la CNRACL ou encore de mettre en place une contribution des collectivités locales par un fonds de précaution (le « DiLiCo »), **c'est autant de marges de manœuvre en moins.**

C'est pourquoi, au-delà de tous les efforts déjà faits, et ceux que nous allons continuer à rechercher dans le courant de l'année, il n'est pas raisonnable de refuser de nous saisir de deux opportunités pour retrouver un complément indispensable de recettes.

À ce titre, il vous est proposé d'activer la faculté prévue par la Loi de Finances 2025 de relever le taux de DMTO à 5% (contre un plafond de 4,5% aujourd'hui), exception faite des primo-accédants qui ne seront pas concernés par cette majoration.

Cette session sera par ailleurs l'occasion de délibérer sur l'instauration de la contribution départementale additionnelle à la taxe de séjour, que la majorité des Conseils départementaux, y compris moins touristiques, ont déjà mis en place. D'autres, comme le Calvados, viennent de prendre également cette mesure.

Cette contribution est une recette « affectée », c'est-à-dire qu'elle va permettre au Département d'accompagner de nouveaux projets et de porter une ambition renouvelée dans le domaine de l'attractivité et du tourisme.

Renoncer à nos engagements, pris devant les électeurs, pénaliserait notre territoire. Elle pénaliserait aussi la confiance entre l'élu et le citoyen. C'est la raison pour laquelle nos choix doivent être expliqués. Ils le seront.

Au-delà, nous pouvons aussi nous féliciter de la saine gestion financière de la collectivité. Beaucoup nous envie, mais elle est aussi le résultat d'une action rigoureuse réalisée depuis maintenant 10 ans par cette majorité.

Cette gestion dont je suis aujourd'hui, devant vous, la garante, nous permet de bâtir, chaque jour, une action publique au plus près et au contact des réalités du terrain.

Alors que nous entrons déjà dans la deuxième partie de notre mandat, le projet de Budget primitif du Conseil départemental de la Somme pour 2025 a été construit autour de 3 priorités :

- **Un Département présent pour tous les Samariens, à tous les âges de la vie, de nos bébés à nos aînés**
- **Un Département attractif, qui favorise le bien vivre et le cadre de vie, partout sur le territoire**
- [et enfin] **Un Département engagé dans la transition écologique**

Ce projet de BP se caractérise par le maintien des orientations politiques que nous avons définies en début de mandature. Il se caractérise également par des actions revues ou revisitées, pour faire face aux contraintes qui sont les nôtres. Nous y reviendrons en détail durant l'examen des rapports.

Ainsi, ce Budget primitif 2025 s'équilibre à 781,5 millions d'euros. Il consacrera plus de 656 millions d'euros au fonctionnement et plus de 125 millions d'euros pour l'investissement.

Cette proposition de Budget nous permet d'augmenter, cette année encore, les crédits dans des domaines majeurs, comme la **protection de l'enfance** (*domaine pour lequel les travaux de la Mission d'information et d'évaluation continuent*), la **sécurité** avec le soutien réaffirmé à nos sapeurs-pompiers, ou encore la **Transition écologique**.

Sur ce point, le Département présentera au cours de cette session un bilan de nos actions, au travers du rapport annuel relatif au Développement durable, mais aussi une feuille de route de la Transition écologique à l'horizon 2030. Devant l'urgence climatique, qui se matérialise de plus en plus, nous devons avancer tous ensemble.

Par ailleurs, plus de 9 millions d'euros seront consacrés en 2025 pour aider nos communes, avec une année « transitoire » pour notre politique territoriale.

C'est le sens des annonces faites lors du Congrès des Maires qui s'est tenu le 20 mars dernier à Amiens.

Comme je m'y étais engagée, de nouvelles dispositions ont été mises en place pour les Villes d'Amiens et d'Abbeville, permettant ainsi aux Conseillers départementaux concernés d'avoir connaissance des projets déposés par ces deux villes en amont de leur examen par la commission permanente.

Une nouvelle convention liera le Département à Territoire d'Énergie Somme (la Fédération départementale d'énergie) pour nous permettre notamment de cofinancer les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée, dans le cadre de l'abondement maintenu des enveloppes cantonales à hauteur de 10%, laissé à votre main.

À vrai dire, je n'entends que des Maires qui soulignent l'appui du Département dans la concrétisation de leurs projets. Nous ne pouvons qu'en être fiers. Cela doit aussi nous conforter dans l'approche qui doit être la nôtre pour le prochain triennal, tout en tenant compte de notre situation financière.

La solidité budgétaire de la collectivité permet d'absorber l'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2025, tout en maintenant un programme d'investissement conséquent, notamment pour nos bâtiments, avec les travaux de **reconstruction du collège et du CDER de Oisemont**, le lancement des travaux de **restructuration du collège Rosa Parks à Amiens** ou encore la poursuite du projet de **réhabilitation du Centre administratif départemental** avec une ouverture à l'horizon 2029-2030, visant à rassembler l'ensemble des services « centraux » dans un bâtiment accessible et performant énergétiquement.

Il nous revient, en responsabilité, d'actualiser ce PPI au cours de l'année 2025. Le travail a commencé, et nous aurons l'occasion d'en débattre lors d'une prochaine séance de notre Assemblée.

Alors que l'opposition nous disait au BP 2024 que nous avions « *les yeux plus gros que le ventre* », le BP 2025, déjà contraint, allait s'ouvrir avec une floppée d'amendements représentant, tenez-vous bien, plus de 22 millions d'euros de dépenses supplémentaires, le tout, financés par de la dette.

Chers collègues de l'opposition, sur ces 8 projets d'amendements, déposés mais irrecevables, je maintiens ma position conformément aux dispositions de l'article 12 de notre Règlement intérieur.

Cette position ne vous empêchera pas d'évoquer chacun des points que vous souhaitez soulever à l'occasion de l'examen des rapports. La majorité y répondra bien entendu.

Mesdames, Messieurs, je ne ferai pas dans cette intervention de « liste à la Prévert » de l'ensemble des dispositifs maintenus, et pour certains revisités. Même si l'esprit de responsabilité nous a amenés à réduire, reporter voire malheureusement suspendre quelques dispositifs, **la majorité départementale n'a pas pris son crayon rouge pour rayer des pans entiers de politiques, comme l'ont fait plusieurs autres Départements.**

L'Hérault a arrêté toutes ses aides à la culture.

La Dordogne a divisé par deux son soutien au sport.

La Haute-Garonne a annoncé la suppression de centaines de postes d'agents.

L'Essonne a réduit de 50% ses subventions aux associations.

La Meurthe-et-Moselle a stoppé son aide à la téléassistance.

Les Pyrénées-Atlantiques ont gelé pour un an les aides aux communes.

Dans la Somme, nous n'avons pas fait ces choix.

Il faut en avoir conscience, collectivement.

Devant ce tableau « sombre » pour le premier Budget que je vous présente comme Présidente, je reste, sachez-le, résolument combative et pragmatique.

La Somme est un territoire au potentiel exceptionnel, nous le savons tous. Nous avons géré nos finances sans nous engager dans des dépenses démesurées et déraisonnables. **Nous avons encore la possibilité de « faire ».**

La période dans laquelle nous sommes obligés toutefois à deux exigences :

- **une exigence de transparence** vis-à-vis de nos concitoyens face aux décisions que nous sommes amenés à prendre ;
- mais aussi **une exigence de vérité** pour l'avenir de ce Département : nous devons réinventer, avec nos agents, avec nos satellites, avec nos partenaires, de nouvelles relations pour bâtir des solutions, à la fois fondées sur nos compétences mais aussi des solutions utiles au territoire.

Ce Budget 2025 est à la hauteur. Il est à la hauteur de nos possibilités et de notre ambition pour être toujours aux côtés des Samariens.

Il est par ailleurs rythmé par un certain nombre d'événements qui ont déjà marqué ou marqueront la Somme en 2025 :

- **Les 20 ans de la Loi Handicap**, grande priorité départementale et qui continuera de l'être. Le succès des manifestations organisées dans ce cadre va de pair avec les attentes fortes et légitimes des personnes en situation de handicap, leurs aidants, les associations ou structures qui œuvrent dans ce domaine. En tant que Présidente du GIP MDPH également, soyez assurés de ma mobilisation et celle du Département
- **Le soutien à l'agriculture et aux agriculteurs**, avec cette année encore une belle valorisation de nos productions et de l'agro-industrie au Salon international de l'agriculture
- **La reprise en gestion directe de l'Historial de la Grande Guerre** avec le retour des expositions temporaires et un travail de long terme qui s'engage pour redonner la grandeur nécessaire à cet équipement
- **Les 1 400 ans de l'Abbaye de Saint-Riquier mais aussi les 40 ans du Festival éponyme**. Jamais l'activité du Centre culturel départemental n'a été aussi riche. La fréquentation, en nette hausse, est une belle satisfaction. Il nous faut poursuivre cette dynamique culturelle
- **Le passage du Tour de France dans la Somme**, qui sera une grande fête populaire à laquelle le Département participera, aux côtés d'Amiens et d'Amiens Métropole
- **Les 2 ans de l'expérimentation relative à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA**, qui est une réussite notamment sur le territoire Albert-Péronne avec des taux de retour à l'emploi qui sont les premiers au niveau national. Là aussi, nous attendons de l'État son engagement financier à nos côtés et aux côtés de France Travail

... Parfaite « transition » (si j'ose m'exprimer ainsi) pour vous rappeler que M. le Préfet de la Somme sera avec nous demain en fin de matinée pour un temps de présentation de l'action de l'État, de ses services, mais aussi un échange avec l'Assemblée départementale.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je souhaitais vous dire de manière « concise » avant de laisser la parole aux groupes et de débiter nos travaux, travaux que je souhaite studieux et constructifs, dans la sérénité et le dialogue.

Permettez-moi à cet instant de renouveler, au nom de toute l'Assemblée, **mes remerciements les plus sincères à notre administration départementale**, à vous Monsieur le Directeur général, *cher Boris*, aux DGA, aux directeurs et aux **3 000 agents de notre collectivité**, pour leur mobilisation quotidienne, au service des Samariennes et des Samariens.

Comme eux, *chers collègues*, ayons l'engagement public chevillé au corps, au service des Samariens, pour aujourd'hui et pour demain.

Nous sommes la collectivité des solidarités.
Soyons ensemble une Assemblée solidaire.

Dépassons nos positions et dogmatismes partisans, pour ne pas dire politiciens.

Face à l'adversité que représente aujourd'hui l'État, cet État qui ponctionne nos recettes et décide d'augmentations en puisant dans notre porte-monnaie, soyons unanimement conscients que, si ce Budget 2025 a été difficile à construire, il garantit les moyens nécessaires à l'exercice de nos compétences obligatoires, il maintient une politique assumée d'aide aux communes, il permet de poursuivre une politique d'investissements notable.

Si ce Budget 2025 a été difficile à construire, je le disais, les suivants ne s'annoncent pas sous de meilleures auspices.

Aussi ce Budget tient-il compte du défi de survie budgétaire qui s'impose à nous pour pouvoir continuer d'être toujours en adéquation avec l'attente de notre population et de nos partenaires.

Le vote qui vous sera demandé demain sera un vote de responsabilité et de rassemblement pour combattre la fragilité budgétaire, pour faire corps face aux contraintes imposées et démontrer que chez nous, diviser pour mieux régner ne prend pas !

Je vous remercie de votre attention.

SESSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

Budget Primitif 2025

Intervention du groupe Gauche Démocrate Républicaine Communistes et divers gauche

Lundi 31 mars 2025

**Madame la Présidente,
Cher-e-s collègues,**

Nous allons vivre un BP historique.

Le 1^{er} ministre a réuni une majorité à l'Assemblée nationale pour voter le projet de loi de finances 2025 contenant l'effort demandé aux collectivités territoriales pour contribuer au redressement des comptes publics.

2,2 milliards d'euros vont être ponctionnés sur les grandes collectivités.

Alors que la dette de l'État s'élève à 3454 385 580 200 euros, les grandes collectivités vont contribuer à réduire la dette de l'État de ...0,057 %

Le Département de la Somme va lui participer à réduire la dette de l'État de ... 0,00043 %

Si la démonstration prête à s'interroger sur l'efficacité et ce pourquoi j'évoquais un BP historique, l'impact que vous avez traduit dans votre projet de BP est cataclysmique même si le diktat de l'État est un coup de force, un hold-up, il nous demande de prendre en otage les habitants.

Notre groupe s'y refuse et se demande si votre traduction budgétaire n'est pas pas surévaluée profitant d'une situation contrainte pour exagérer les coupes budgétaires et vouloir reconstituer l' épargne.

Une sorte de retour vers le futur pour exhumer et plagier le document mortifère « Refondation », avec ses coupes nettes, raboutages, réduction de voilure pour nourrir un réflexe de cagnottage.

N' était il pas possible de lisser le remboursement de notre dette et de renégocier ses annuités et intérêts à contrario de l' État qui emprunte pour rembourser sa dette sous le principe de « faire rouler la dette » et dont il verse des intérêts tous les ans pour rembourser le capital à son terme...

Étrangement les prélèvements de l'État, hors le principe du DILICO ont été dévoilés en commission des finances vendredi et n'apparaissaient pas à la lecture de tous les élus départementaux dans le volumineux document.

L'onde de choc infinitésimal décidée par le 1^{er} ministre, son gouvernement et une majorité à l'Assemblée Nationale en comparaison du gouffre sans fond de la dette de 3454 385 580 200 euros va avoir des effets dévastateurs sur toutes nos actions du quotidien, sur les dispositifs, sur les habitants et ce bien au-delà de l'effort demandé à notre collectivité.

Et il y a fort à parier que cette parade pour tromper le crédule sera suivie d'un autre enfumage de l'État que vous accepterez encore une fois.

Celui de s'émanciper du déficit annuel ne devant pas excéder 3 % du PIB, si et seulement s'il s'agit de lancer un grand plan de réarmement, de remilitarisation d'ampleur en France et en Europe, en sollicitant un effort des collectivités.

Comme par mystère, la sécurité a subitement effacé les enjeux de premier plan, le pouvoir d'achat, les salaires, la vie chère, les retraites, la santé...

Suivrez vous assidûment le gouvernement comme les précédents ?

La réponse ne fait aucun mystère.

Car évidemment l'argent public qu'il faudrait allouer pour freiner les modifications climatiques et répondre aux urgences sociales est totalement incompatible avec le concept d'économie de guerre et le rétablissement des comptes publics.

La dette et la situation internationale exigeraient non seulement de maintenir la scélérate loi des 64 ans pour que jour après jour les militaristes dégagent au bulldozer le chemin pour aller vers les 70 ans, pourvu qu'ils aient des canons.

La réalité, c'est que vos amis au gouvernement, à l'Assemblée nationale et européenne sont disposés à multiplier les fonds pour la guerre, mais ils refusent, comme vous, d'agir pour financer le développement social, humain et environnemental comme le projet de BP en atteste.

La réalité, c'est qu'aujourd'hui, vous leur emboîtez le pas pour transposer une nouvelle austérité, comme nous la redoutions dans notre propos du D.O.B, et de rappeler les saignées égrainées dans le document Refondation qui planifiait la cure jusqu'à l'os dans les budgets de 2016 à 2021.

Monsieur le Président SOMON,
Pardon, Madame la Présidente HIVER,

Nous redoutions un retour vers le futur car, à la différence des constats et de l'adage " Avant c'était mieux ... ", lui a succédé une brève période de réparation pour laquelle il restait beaucoup à faire pour rattraper les retards.

Car s'il est important de conserver une capacité d'auto-investissement en préservant l'épargne – et de signaler notre positionnement dans la norme des collectivités de notre strate - il nous en coûtera plus cher de relancer des dispositifs et des structures qui auront été malmenées pour face à un plus grand nombre de famille qui auront plongés dans les difficultés.

Le Département s'apprête-t-il à fabriquer de nouvelles pauvretés par un accroissement des inégalités ?

En tout cas il semble décidé à ne pas les enrayer durablement avec des budgets pour le logement et les aides pour les familles en diminutions.

C'est précisément toute la crainte qui hante les pages de votre projet de BP, dont nous ne partageons plus grand-chose, à l' inverse d'autres exercices où vous aviez pu nous retrouver parfois conciliants.

Conciliants parce qu'il avait été donné à la majorité et sa présidence d'être à l'écoute des propositions de l'opposition, mais ça c'était avant.

Rien de nos propositions n'apparaît, pire, nos craintes sont avérées et nos conseils sont contournés, en témoigne l'augmentation d'1 million d'euros des aides programmées aux collègues privés alors qu'il n'y a aucune obligation par la loi de le faire.

On aura compris que pour vous, si l'argent public se fait rare, vos économies épargneront l'école privée pour déshabiller l'école publique, nous y reviendrons.

Les principales évolutions par politiques publiques sont édifiantes dans leurs évolutions négatives en investissement et fonctionnement.

Si la performance de l'investissement reste une ambition il repose davantage sur le slogan que la réalité.

L'exercice passé a prouvé les limites des réalisations pour preuve, un ralentissement des crédits de paiement, une augmentation du stock d'investissement et un emprunt non consommé pour les réaliser.

La projection des investissements 2025, avec une baisse de 24 millions, soit - 16 %, témoigne qu'il y a loin de la coupe aux lèvres.

Les autorisations de programme en diminution de 40 millions, soit – 49 % par rapport à 2024 et les crédits de paiements en baisse de 24 millions, soit – 16 % !

Les collèges publics patienteront et le PPI collège se dessinera plus tard s'il se dessine un jour, mais on nous rassurera une énième année consécutive avec la reconstruction de deux collèges pour lesquels les truelles résonnent toujours au son de l'Arlésienne.

- 22 % pour le développement agricole, - 13,5 % pour le logement, - 30 % pour les personnes âgées et handicapés, -20 % pour l'aménagement, 37 % pour la culture, - 22 % pour les collèges, -59 % pour le sport et vie associative etc.

Raison pour laquelle nous apportons notre soutien aux propositions d'amendements budgétaires et pour le recours à l'emprunt ajouté de 22,3 millions.

Les ratios sont aussi inquiétants pour le fonctionnement qui délaissera des publics en proie aux injustices du quotidien.

A ne pas avoir surestimé les recettes, vous avez très lourdement surestimé les dépenses, prélèvements et contributions pour lesquelles nous interrogeons la sincérité.

Médiation familiale -7,5 %

Accueil des femmes seules avec enfant -46 %

Séjour éducatif des mineurs de l'ASE -41 %

Soutien aux structures d'accueil du jeune enfant -60 %

Aide à l'achat matériel éducatif -75 %

Aide aux travaux de réhabilitation du privé -56 % (-325 000 euros)

Aide à la lutte contre la précarité énergétique -47 % sur une AP historique et -56% sur l'actualisation 2025

Aide pour le logement dégradé -41 % (-110 000 euros)

FSL -36,8 % (-700 000 euros)

Aide individuelle au maintien dans le logement -23 % (-200 000 euros)

Action d'aide à l'occupation du logement -33 % (-250 000 euros)

Aide au maintien à domicile -40 %

Aide au répit des proches aidants -33 %

Aide au répit des aidant des personnes en situation de handicap -66 %

Soutien aux équipements sportifs -16 %
Attractivité et bourgs structurants -31 %
Dispositif petites villes de demain -17 % (-2,5 millions)
Soutien aux communes de moins de 1 000 habitants -56 % (-520 000 €)
Soutien aux communes de moins de 1 500 habitants -42 % (-700 000 €)
Fonds d'appui aux communes -28 % (-800 000 euros)
Entretien des collèges -10 % (-664 000 €)

Soutien culturel et appels à projets -34 % (-1 million)
Dispositif pour le livre et la lecture -7 %
Devoir de mémoire -51 %

PAC80 sensibilisation pour les enfants handicapés et fréquentation des lieux culturels
-18 %
Participation aux pratiques musicales amateurs -20 %
Aide au fonctionnement sport et vie associative -23 % et -60 % d'investissement

Nouveaux équipements pour les collèges publics -18 %
Aide à l'achat d'instrument orchestre au collège -83 %
Aide à l'investissement des collèges privés +1 million soit + 21 %
Restauration scolaire -15 %
Chéquier collégien -40 % (de 80 à 50 euros)

Circuits cours et paniers solidaires -33 % (-100 000 euros)

Investissement touristique -34 %
Soutien aux projets touristiques familiaux -83 %
Soutien à l'emploi agricole -29 %

Soutien aux fêtes et manifestations touristiques -64 % (-160 000 €) etc...

Jamais notre pays a été aussi fracturé et fragilisé, jamais notre pays a autant montré du doigt les précaires, les privés d'emplois, les privés de tout et les petits salaires.

Aujourd'hui, le Département s'apprête à participer à l'aggravation de la situation, si bien que son slogan « Proche de vous » pourra être assorti d'un nouveau suffixe « Proche de vous pour ne rien faire » ...

Madame la Présidente,

Toutes nos propositions exposées lors du DOB sont évacuées.

Éditer un titre de recette à destination de l'État pour le remboursement de la dette au-delà du milliard a essuyé votre refus maintes fois au prétexte de ne pas entraver le

Seul le prononcé fait foi

bon exercice de l'État et la semaine dernière pour faire le buzz vous avez communiqué sur la non repercution de l'augmentation du RSA laissant planer une possible prise en otage des bénéficiaires !

C'est l'État qu'il faut punir et non les femmes et les hommes qui subissent déjà les privations, c'est à l'État qu'il faut demander des comptes comme nous avons de cesse de rappeler la nationalisation et reprise en gestion par l'État du RSA que vous avez toujours rejeté.

Faut-il que nous vous rappelions nos 5 vœux pour demander la transparence sur l'utilisation des fonds publics alloués aux entreprises sans conditions de créations d'emplois que vous avez rejeté alors que cet argent public aurait été utile dans des dispositifs sociaux ?

Vous engagez le Département sur un chemin que nous n'aurions jamais imaginé il y a 6 mois lors de votre accession à sa destinée.

Nous formulons des espoirs pour ouvrir une nouvelle étape d'une coopération conciliante mais exigeante.

Nous voilà revenus, il y a une décennie, à commenter un déroulé funeste pour nous inquiéter des renoncements et le changement de trajectoire.

Nous avons vécu plusieurs exercices budgétaires pour lesquels nous avons participé à créer des dispositifs, élargit les critères de la solidarité du Département pour le logement, l'alimentation, les solidarités, la santé...

Nous avons participé à redonner de l'espoir aux habitants avec des vice présidents attentifs et peut être un Président attentif.

Nous continuerons de parler des jours heureux en portant un projet neuf pour une économie du et des communs incluant la sécurité sociale culturelle, alimentaire, locative, sanitaire, familiale, intergénérationnelle ...

Cette ambition vous lui avez tourné le dos, lui préférant la cassette et l'épargne avec exagération, bien au-delà les périls que vous surjouez.

Il n'y aura pas de suspens et nous nous opposerons à votre budget d'un retour vers le futur.

Je vous remercie.

Discours ouverture de session BP 2025 - 31 mars 2025 - Angelo TONOLLI

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les agents,
Chers collègues,

Nous sommes amenés à débattre ce 31 mars du budget primitif de l'année 2025. L'exercice budgétaire est pourtant bien entamé, nos dispositifs de subvention sont suspendus depuis maintenant trois mois. La faute aux soubresauts de la politique nationale. Longtemps incertains, les arbitrages budgétaires ont finalement été rendus par les parlementaires. A l'automne, le gouvernement de Michel Barnier promettait une économie de 5 milliards d'euros aux collectivités territoriales, soit un rabot de 22 à 24 millions d'euros pour le seul budget du Conseil départemental de la Somme. Une motion de censure plus tard et voilà que le budget adopté du gouvernement de François Bayrou n'exige plus, et je mets des guillemets, "que" 2,2 milliards d'euros d'économie.

Mais que n'a-t-on pas entendu sur les collectivités territoriales pendant toute cette période ?! Nous serions les grands responsables de tous les maux financiers de l'Etat. En septembre, Bruno Le Maire, à qui nous pourrions décerner la palme du plus mauvais économiste de France, pointait un risque de dérapages budgétaires des collectivités locales de 16 milliards d'euros. Effrayant n'est-ce pas ? De quoi plomber l'avenir de nos enfants et même de nos petits-enfants ! Eh bien, jeudi dernier, la très sérieuse Insee a démontré que le déficit budgétaire des administrations publiques locales s'était accru de 7,2 milliards en 2024. Bien loin des prédictions de Bruno Le Maire.

Non, les collectivités territoriales, et ce Département, ne sont pas responsables de la dégradation des comptes publics. Leur faire porter le chapeau, c'est malhonnête. Au contraire, les collectivités territoriales sont dans l'obligation de rendre un budget à l'équilibre et ont l'interdiction d'emprunter pour leur fonctionnement. De plus, elles exercent des compétences essentielles pour le quotidien des français et réalisent 60% de l'investissement public dans ce pays. Les retombées sur l'économie de l'investissement des collectivités sont énormes. Alors, plutôt que de nous pointer du doigt, nos dirigeants feraient mieux de nous remercier!

S'ils cherchent à connaître d'où vient la hausse de la dette publique, j'invite Bruno Le Maire et l'ensemble des personnes qui soutiennent sa politique à y regarder de plus près. Il y a deux causes à l'augmentation de notre dette publique ces 7 dernières années : d'une part évidemment les crises comme le covid et la guerre en Ukraine et d'autre part les 1 000 milliards d'euros de cadeaux accordés au capital. S'il ne fallait retenir qu'un chiffre, notons les 100 milliards d'euros de dividendes versés par les entreprises du Cac 40 en 2024. 2024 fut un excellent millésime, avec des dividendes en augmentation de 22% !

Mais dans le même temps, ces mêmes vautours ferment l'usine Watts d'Hautvillers-Ouville, Michelin supprime 1200 postes, Auchan 2400 et Vencorex 450. Le directeur de l'OFCE dit s'attendre à 150.000 suppressions nettes d'emplois en France en 2025 et voir le chômage remonter significativement. Une situation pour le moins paradoxale puisque de l'autre côté, l'argent coule à flots pour les actionnaires.

Aujourd'hui, le même camp politique, responsable de ces choix fiscaux, est aux manettes de l'Etat, de la Région et du Département depuis plus de 7 ans, joue les bons petits soldats. Il faut se serrer la ceinture, à tous les étages. Encore une fois, c'est à ceux qui ont besoin d'aide qu'on fait payer la facture!

Ce budget primitif 2025 de 888 millions d'euros est donc placé sous le signe des efforts. Si les dépenses en fonctionnement baissent légèrement de 0,7%, les dépenses en investissements sont divisées par deux. Près de 40 millions d'euros en moins. Bonne élève, dans un contexte où tout le monde doit prendre sa part, notre collectivité semble aller nettement plus loin que l'effort demandé par l'Etat. Nous pouvons nous rassurer en nous disant que le Conseil départemental de la Somme a les reins solides et ne s'est pas lancé dans un jeu de massacre budgétaire comme certaines collectivités. Néanmoins, il y a trop peu de raisons de se réjouir.

En plein travaux de la mission d'information sur la protection de l'enfance, nous saluons le maintien du budget à 109 millions qui lui est consacré - en faisant fi de la fin de la dotation porte bébé. La politique territoriale reste, de son côté, similaire aux exercices précédents avec la reconduction de l'enveloppe 9 millions d'euros du Fonds d'appui aux communes pour l'année 2025. En attendant la nouvelle politique territoriale 2026-2028 que nous espérons ambitieuse, des projets communaux pourront ainsi continuer d'être réalisés aux quatre coins du département. Les maires n'auraient pas compris que le Département les abandonne. Notons, également, la permanence de certains dispositifs pour lesquels nous nous sommes battus comme les récupérateurs d'eau.

Mais les bonnes nouvelles s'arrêtent là. Plutôt que de procéder à des arbitrages forts, ce budget réduit l'ambition sur la plupart des politiques. Nous aurions aimé des choix concertés avec l'opposition pour donner un réel cap à notre collectivité. Par le biais d'une grande conférence budgétaire pour plancher ensemble sur des arbitrages, par exemple. Ou bien faire travailler les commissions de notre Assemblée départementale programme par programme. Au lieu de cela, nous découvrons encore une fois un budget "clef en main", "à prendre où à laisser", sans avoir été consultés.

Je reviens sur l'enfance. Nous aurions pu vous alerter sur la détresse des assistantes familiales qui ont de nombreuses revendications. Quand on s'attaque à revoir de fond en comble la protection de l'enfance dans notre collectivité, la moindre des choses aurait été de leur envoyer un signal fort. C'est pourquoi nous présentons un amendement pour leur offrir une ligne téléphonique professionnelle afin de répondre à un cas concret de difficulté au sein de leur activité professionnelle. Être assistant familial, c'est ouvrir les portes de son intimité, c'est bousculer sa vie familiale pour un métier peu rémunérateur mais ô combien essentiel dans nos politiques de protection de l'enfance. Il y a urgence à améliorer les conditions d'exercice de ce métier.

Parallèlement à cela, si le budget enfance et famille est globalement maintenu, notons tout de même les dispositifs de soutien à la parentalité sur lesquels ce projet de budget rogne : -10 000 euros pour le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, -3 000 euros pour les espaces de rencontres, -11 500 sur la lutte contre les violences intrafamiliales et le dispositif d'accueil de jour pour femmes seules ou avec enfants, -40 000 euros pour l'aide à

l'investissement des crèches, -15 000 euros pour l'aide à l'achat de matériels éducatifs pour les assistants maternels...

La fin de la dotation porte bébé n'est pas un problème en soi. Cependant, il s'agissait d'un outil pour la PMI afin d'entrer en contact avec certaines familles, donner des bons conseils et des bonnes pratiques ainsi que prévenir d'éventuels placements. C'est pour cela que nous proposons une motion afin de réfléchir au remplacement du dispositif porte bébé par la distribution d'un kit hygiène bébé à destination de toutes les familles accueillant un nouveau-né.

Plus généralement, nous pensons à l'ensemble des 2 300 agents de notre collectivité pour qui les prochains mois vont être difficiles. Les conséquences de ce budget risquent de se faire sentir dans les services. Par exemple, le service communication qui voit ses crédits fondre de près de 300 000 euros.

Nous sommes également inquiets des choix faits en matière d'infrastructures. Ce budget prévoit une baisse d'un demi-million d'euros du budget consacré aux diagnostics et aux auscultations de la chaussée départementale ainsi qu'une chute comparable des crédits d'investissement concernant la sécurité des infrastructures routières et 310 000 euros de moins pour la sécurisation du réseau routier. Dans le même temps, les agents des CDER nous alertent sur des manques de personnel et des économies faites sur l'ensemble des matériaux et du matériel nécessaires à leurs travaux. Ces éléments nous font craindre une explosion des besoins d'investissement dans les routes dans les prochaines années après avoir repoussé des travaux de maintenance. Les économies d'aujourd'hui seront payées le double ou le triple dans plusieurs années. Et bien sûr, la dégradation des routes nous fait craindre pour la sécurité des automobilistes samariens.

Pas limités aux routes, ces coups de rabot dans l'entretien et les travaux concernent l'ensemble des bâtiments propriétés du Département. -800 000 euros pour la maintenance des sites administratifs, même chose pour les bâtiments destinés aux infrastructures, -250 000 pour les sites à vocation culturelle. Quant aux collèges, encore une fois, le Département priorise la reconstruction du collège de Oisemont et la restructuration du collège de Rosa Parks. Dans le même temps, les autorisations de programmes baissent de 2 millions d'euros. Si ces travaux sont justifiés, nous nous interrogeons sur le devenir et l'ambition du plan pluriannuel d'investissements dans les collèges alors que nous sommes à 3 ans du terme de notre mandat. Le grand plan de rénovation thermique de nos collèges n'aura donc pas lieu.

Un autre grand projet qui devrait structurer la politique de notre Département est sacrifié sur l'autel des économies budgétaires. Il s'agit de Vallée de Somme, Vallée idéale. Ce projet aurait dû monter en puissance au fil du mandat pour incarner, je cite vos mot, "une démarche innovante et ambitieuse pour l'avenir de notre territoire". De cette ambition, il ne reste plus grand chose. Le projet artistique "Un pont, une œuvre", annoncé en grandes pompes, est aujourd'hui gelé à 6 œuvres. On distingue mal la "démarche innovante" qui aurait pu imprimer les politiques départementales dans son ensemble et jouer un effet levier sur le territoire.

Car la puissance publique a un rôle à jouer dans la robustesse de notre économie et sa transformation dans le cadre de la transition écologique. Sur ce sujet, nous regrettons la baisse des crédits pour la restauration des collèges. Nous connaissons tous bien évidemment

les enjeux en matière de débouchés locaux pour nos agriculteurs, les questions de souveraineté alimentaire et le besoin d'offrir une alimentation saine et de qualité à l'ensemble des Samariennes et des Samariens. Alors que des collègues doivent encore faire des efforts, l'enveloppe pour l'accompagnement de la loi Egalim baisse de 70 000 euros et le budget pour l'acquisition d'équipements de restauration professionnels pour transformer les produits issus des circuits courts perd 172 000 euros. On pourrait y ajouter la baisse de 109 000 euros pour les aides d'investissement à la diversification et à la valorisation de l'agriculture locale. Nous faisons donc le choix de reculer collectivement sur la question alimentaire.

Il y a ce que nous proposons à nos jeunes à la cantine et ce que nous proposons en termes de loisirs. Les reculs sur la culture et le sport sont de très mauvais signaux. Comme dans le budget de l'Etat et dans celui de la Région, les premiers postes qui trinquent sont le sport et la culture. Pendant un an, nous avons tous rabâché que les Jeux olympiques et paralympiques étaient une chance inouïe pour faire la promotion du sport auprès de publics éloignés et d'affirmer une véritable culture du sport en France. Nous avons au mois de février, rappelez-vous, voté un vœu à la suite de la tribune signée par des grands champions et championnes pour interpellier le gouvernement. Résultat : 100 millions d'euros de moins dans le budget de l'Etat. Pour la Somme, c'est 600 000 euros de moins en fonctionnement et 600 000 euros de moins en investissement par rapport à 2024. Evidemment, il est parfaitement logique que certaines opérations dans le cadre des Jeux ne soient pas renouvelées (à l'instar du passage de la flamme olympique). Néanmoins, des dispositifs comme l'aide au fonctionnement des clubs sportifs, l'aide au sport bien-être, le sport à l'école, le sport handicap, l'aide aux sportifs de haut niveau ou encore l'entretien des circuits de randonnées ne sont pas liés à la fin de l'olympiade. Ce sont, au contraire, des dispositifs qui pérennisent l'héritage des Jeux à savoir encourager la pratique du sport et former les futurs médaillés de Los Angeles 2028 et de Brisbane en 2032.

Parent pauvre des budgets 2025 avec le sport, la culture voit son enveloppe de fonctionnement être amputée de 1,5 million en fonctionnement et 400 000 en investissement. On ne compte pas le nombre d'appels à projets supprimés : Culture et solidarités, soutien aux actions culturelles autour du livre, soutien aux arts visuels, spectacle vivant en territoire ou encore culture et handicap. Des pans entiers de la culture disparaissent de nos politiques départementales comme le soutien à l'archéologie qui n'était que de 20 000 euros en 2024. Alors même que notre territoire a été pionnier en matière de recherche sur la préhistoire avec des grands noms comme Victor Commont ou Jacques Boucher-de-Perthes. Amiens est également le berceau de la civilisation Acheuléenne. Et je passe les multitudes de fouilles relatives aux Ambiens ou à Samarobriva. La richesse de notre patrimoine n'est pas que sur les clochers de nos églises, elle est dans notre sol. Le désengagement du Département dans l'archéologie, dans le sillon de l'Etat ou de la Région, est malheureux.

Pour ce qui est du soutien au fonctionnement des associations, il chute de 160 000 euros. Au total, le soutien aux structures culturelles est en recul de près d'un million d'euros. Je pense à toutes ces associations dans nos campagnes qui vivent de ces subventions, qui ont du mal à joindre les deux bouts et pour qui ces annonces budgétaires sonnent peut-être la fin de leurs espoirs de projets en 2025. Quant aux plus grandes structures, elles risquent de couper dans leur masse salariale. Les salariés du secteur culturel, souvent précaires, risquent de payer ces décisions. Dans les Hauts-de-France, selon une enquête du Collectif régional Arts et Culture, un emploi associatif sur cinq est menacé de disparition en cas de baisse du soutien

public de 10 à 20%. Il s'agirait de près de 5 000 emplois sur les 30 000 que concentre le secteur culturel. Nous sommes face à un véritable plan social si l'Etat, la Région et le Département se désengagent.

Pour empêcher ce secteur de plonger, nous vous proposons via un amendement de maintenir le Somme Chéquier Collégien à 80 euros plutôt que de le baisser à 50 euros. Grâce à lui, des jeunes peuvent accéder à la culture ainsi qu'au sport. Par ailleurs, nous déplorons la baisse des crédits relatifs à la culture et à l'éducation, au devoir de mémoire ou encore ceux fléchés vers la jeunesse et aux actions éducatives territoriales. Je pense, par exemple, aux élèves de Nouvion ou de Ham qui ne pourront peut-être pas partir cette année à l'étranger à cause de la baisse de 30 000 euros sur l'appel à projets Philea Fogg. Alors même que vous, Madame la présidente, avez pris la décision de créer une vice-présidence chargée de la jeunesse, de l'égalité et de la citoyenneté, au dépend de l'agriculture, tous les moyens d'actions de cette nouvelle délégation chutent. N'y avait-il donc aucune ambition derrière cette nomination ?

Enfin, je souhaitais dire un mot sur l'insertion. L'expérimentation de l'accompagnement rénové sur le territoire d'Albert-Péronne semble avoir donné satisfaction. Alors que nous allons démarrer la généralisation de cet accompagnement rénové, nous revenons en arrière sur le territoire d'Albert-Péronne avec la fin des 19 postes supplémentaires. Le Département n'est pas le seul décisionnaire sur le sujet. Mais notons que ce qui a fonctionné est bien le fait de mettre des moyens supplémentaires pour l'insertion. Or, un nouveau décret gouvernemental vise à contraindre les bénéficiaires du RSA en établissant une "suspension remobilisation" en cas de manquement. Comme si sanctionner la pauvreté allait la faire disparaître !

Dans la même lignée, nous avons appris par la presse le refus des 72 Départements de droite, dont la Somme, de financer la hausse du RSA au 1er avril. Encore une fois, les Conseils départementaux de droite, pour faire pression sur le gouvernement, utilisent comme variable d'ajustement le minimum vital dont disposent chaque mois des personnes en état de grande vulnérabilité. Cette position est d'un cynisme rare. Vous vous trompez de cible. Comme je l'ai dit précédemment, notre politique fiscale a creusé des inégalités et vous utilisez des pauvres gens comme bouc-émissaires des dérapages de Bercy.

Pour conclure, si votre projet de budget primitif 2025 s'inscrit parfaitement dans la logique gouvernementale, il est particulièrement brutal. Évidemment, il nous faut faire des efforts. Mais cela implique des choix. Jusqu'à présent nous critiquions un saupoudrage, avec des budgets certes en augmentation mais sans réelle cohérence globale. Désormais nous assistons à des coupes franches dans quasiment l'ensemble des missions de notre collectivité, menaçant l'efficacité de nos politiques et faisant disparaître le peu d'ambition que nous portions collectivement.

**Intervention de Frédéric FAUVET
Conseiller départemental d'Amiens
Président du groupe « La Somme en commun »**

**A l'occasion de l'examen du Budget Primitif 2025
du Conseil départemental de la Somme**

Les 31 mars et 1^{er} avril 2025

Madame la Présidente,
Chers collègues,
Mesdames Messieurs,

Après des mois d'incertitudes dus à l'instabilité politique de l'Etat, conséquence d'une irresponsable dissolution de l'Assemblée nationale pour convenance personnelle, qui a retardé de manière inédite l'adoption de la loi de finance, l'heure des comptes a sonné ! Et le moins que l'on puisse dire, madame la Présidente, c'est que vous n'y êtes pas allée avec le dos de la cuillère...

Lors de votre élection, en décembre 2024, puis lors de notre débat d'orientation budgétaire le 3 février dernier, nous vous avons pourtant mis en garde contre la tentation de réduire encore la voilure de l'action de notre département, de faire encore moins pour nos territoires et nos concitoyens, en prenant argument de l'environnement financier instable.

Nous vous avons dit que notre collectivité disposait encore de capacités financières pour agir et pour emprunter, s'il le fallait, afin de soutenir les politiques publiques du Conseil départemental de la Somme.

Nous avons d'ailleurs illustré très précisément cette nécessité de ne pas baisser pavillon et de restaurer la crédibilité et la portée de nos politiques départementales, après des mois de paralysies consécutives aux aléas judiciaires de la présidence de notre assemblée, en vous proposant un nouveau Pacte de responsabilité départemental.

Ce pacte de responsabilité mettait l'accent sur la nécessité de pratiques nouvelles pour garantir davantage de transparence et de probité dans nos instances et dans nos schémas de décisions. Il rappelait aussi quelques domaines, à nos yeux prioritaires, devant porter témoignage de notre ambition partagée pour la Somme et les Samariens, et de notre volonté farouche d'apporter des réponses concrètes aux attentes de nos concitoyens dans les domaines de l'éducation, de l'insertion, du logement, de la protection de l'enfance, de l'agriculture et de l'aide aux communes.

Las, c'est peu de dire aujourd'hui que nous n'avons pas été entendu, ni même écouté...

Finalement, dans la droite ligne de vos deux prédécesseurs et sans la moindre inflexion notable, vous n'en avez fait qu'à votre tête en sacrifiant beaucoup des capacités d'action de notre département.

Vous vous êtes résignée à encore moins agir pour vous ranger sous la bannière d'une orthodoxie libérale qui ne tient aucun compte des besoins et des attentes de nos administrés, mais qui professe en permanence l'obligation, quasi religieuse tant elle est répétée jour après jour tel un mantra, de réduire toujours davantage l'action publique pour privilégier la marchandisation généralisée de nos vies, de notre éducation, de notre santé, de notre environnement...

Et il est clair que l'attitude si condamnable de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales, que vous évoquez surtout quand cela est bien pratique, ne sert finalement qu'à justifier vos mauvais choix plus idéologiques que pragmatiques. Il n'est qu'à comparer ce que vous nous proposez aujourd'hui avec ce qui se pratique dans d'autres départements gérés par la gauche comme par la droite, pour constater que l'on peut faire sensiblement différemment, et que des marges de manœuvres existent bien pour ceux qui conservent une ambition pour leur collectivité !

En outre je m'interroge sur la parfaite sincérité des chiffres qui nous sont soumis : par rapport à d'autres départements je note une sous-estimation de certaines recettes, à l'exemple des fractions de TVA, je crains la difficulté à réaliser les investissements annoncés, ce qui s'illustre chaque année par une réalisation moindre des emprunts annoncés.

Mais dans la Somme, c'est un peu comme si le plus petit dénominateur commun de l'actuelle majorité départementale, fragile et divisée, pouvait se résumer à réduire toujours plus la portée de nos politiques publiques. Ce qui signe bien, faut-il le rappeler, l'identité politique de de cette majorité départementale...

Alors, faute de priorités d'actions, vous rabotez la plupart des budgets, quand vous n'usez pas de la hache pour décapiter sans vergogne certaines politiques départementales. Les coupes sont si innombrables que je ne pourrais sans doute pas être exhaustif.

Avec vous, Madame la Présidente, et votre majorité :

- C'est moins pour l'éducation, en fonctionnement (- 4,3%) comme en investissement (- 22,8%), avec notamment des réhabilitations et des aménagements de collèges conduit à un rythme bien trop lent pour répondre aux enjeux en matière d'accessibilité, de conditions d'enseignement et de mixité scolaire...
Sans oublier la réduction brutale du chéquier collégien favorisant pourtant l'accès des jeunes aux pratiques sportives, culturelles et artistiques... Était-il vraiment nécessaire et opportun, Madame la Présidente, de faire aussi mal que Rachida Dati qui vient déjà d'amputer le Pass'culture relevant de son ministère...

Avec vous, Madame la Présidente, et votre majorité :

- C'est moins pour la culture avec notamment une baisse de 20% des aides aux associations et structures locales à vocation culturelle, ou encore la suppression brutale de tous les appels à projet culturel... Cela vient s'ajouter aux mauvaises nouvelles du budget de la Région.
- C'est moins pour le sport et la vie associative avec une baisse de 22% en fonctionnement et de 60% en investissement... Il est déjà loin l'esprit olympique qui devait encourager toutes les pratiques, du sport pour tous au sport de haut niveau... J'imagine qu'avec ces baisses drastiques nous ne pourrons pas participer financièrement aux coûts d'accueil du Tour de France cycliste dans notre département ...
- C'est moins pour la transition écologique, puisque si dans les faits, vous lancer un nouveau plan d'action dans ce domaine à grand renfort de trompettes, vous supprimez dans le même temps, en catimini, le dispositif « Agir pour ma planète » qui permettait pourtant d'impliquer les jeunes générations et de s'appuyer sur les collégiens pour imaginer des actions concrètes destinées à préserver notre environnement et à préparer l'avenir...

Avec vous, Madame la Présidente, et votre majorité :

- C'est aussi moins pour le logement, avec notamment une baisse de 35% des budgets dédiés à la lutte contre la précarité énergétique, et un budget du FSL prévu à 1,2 M€ contre 1,9 M€ l'an passé, ce qui représente une baisse de 36% !!!

- C'est moins pour la sécurité au quotidien avec une réduction de 43% du budget d'investissement pour nos pompiers !
- C'est encore moins pour les routes de notre département avec un recul envisagé conséquent en investissement comme en fonctionnement (avec des baisses de l'ordre de 20 à 30%)
- C'est moins pour l'appui aux communes de la Somme, avec un budget qui passerait de 2,8M€ en 2024 à 2M€ cette année, soit une baisse de 30% !!!
- C'est moins pour les politiques d'aménagement du territoire, qui reculent de 20% en investissement, et qui ne portent aucunement la volonté de rééquilibrer nos actions dans ce domaine entre l'Est (si souvent oublié) et l'Ouest du département...
- C'est moins encore pour l'entretien et la réhabilitation des bâtiments du conseil départemental, avec notamment une baisse de 50% (544 000€ contre 1,09M l'an passé) pour ce qui concerne les bâtiments à caractère social. Cela au moment même où nous pouvons vérifier la vétusté de trop de bâtiments utilisés dans le domaine de la protection de l'enfance... Avec vous et vos orientations, les choses ne sont pas prêtes de s'arranger !!!

Avec vous, Madame la Présidente, et votre majorité :

- C'est moins pour la restauration du patrimoine local des petites communes de moins de 1500 habitants, avec un budget d'intervention en baisse de 40% (800 000 € contre 1,4 M€ l'an passé)
- C'est encore et toujours moins pour l'agriculture biologique dont le budget diminue de 23% ou l'emploi agricole qui subit votre hachette. Ici aussi, c'est un domaine dont vous parlez souvent mais que vous avez si peu investi... Il y a loin de la parole aux actes pour préparer utilement l'avenir de notre ruralité !!!

Cette énumération est longue, mais la liste des coupes budgétaires touche tous les domaines qui font le quotidien de nos territoires et de nos concitoyens.

Il n'est que certains budgets sociaux, ceux de l'enfance et du RSA, qui se maintiennent d'une année sur l'autre, suivant à peine l'augmentation mécanique du nombre de bénéficiaires... Mais il est vrai qu'il faut bien payer, à la place de l'Etat, la généralisation du nouveau dispositif RSA que vous avez voulu expérimenter, et que les retards à combler, accumulés année après année, dans le domaine de l'enfance sont abyssaux !

Je voudrais revenir sur le RSA. L'une des compétences régaliennes des départements.

Alors que c'est la compétition sur la course aux sanctions chez vos amis politiques, à l'exemple du Conseil départemental du Nord, alors que le contrat d'engagement réciproque prévoit déjà depuis de nombreuses années des mesures adaptées et progressives, c'est une véritable opération de stigmatisation qui opérée. Une chasse aux pauvres. C'est une politique qui s'en prend aux pauvres plutôt qu'aux cause de la pauvreté. C'est la victoire du Populisme.

Alors que la partie la plus riche de la population continue de s'enrichir : les 10 % des plus fortunés en France ont ainsi vu leur patrimoine passer de 4593 milliards d'euros en 2009 à 7 609 milliards fin 2023

La généralisation des activités obligatoires pour tous les bénéficiaires depuis le 01 janvier contribue à cette stigmatisation. J'espère que nous aurons bientôt des éléments sur la réalité, l'effectivité et les résultats de cette mesure.

J'en connais au moins un de résultat : c'est l'accès aux droits, c'est la fuite des bénéficiaires. Près de 35 % de nos concitoyens qui pourraient percevoir le RSA ne le demandent pas. Des pans entiers de notre population disparaissent de nos dispositifs, de nos radars comme chez les jeunes avec les NEETS. Comment construire un pacte républicain et faire cohésion lorsque la solidarité nationale n'opère plus ?

Et vous contribuez à cette défaite dans la bataille des idées en ayant annoncé très récemment que **le Département ne paierait pas revalorisation de 1,7 % au 1er avril. Ce sont les plus pauvres qui vont être les victimes des choix budgétaires nationaux et locaux**

Alors que notre département est l'un des plus pauvres de France : 70% des élèves écoles du département de la Somme ont un Indice de Positionnement Social (IPS) inférieur à la moyenne nationale.

A Amiens + de 29 000 personnes vivent au seuil ou sous le seuil de pauvreté.

Il y a quelques années un maire d'Amiens avait imaginé une campagne de communication pour challenger les grandes villes européennes ou

mondiales. A l'appui de visuels futuristes et avantageux c'était Amiens ou Barcelone, Amiens ou Amsterdam ... Aujourd'hui c'est Amiens ou Ham !!! Car en effet dans le palmarès des villes les plus pauvres de la région Amiens et Ham se disputent la première place ... quelle désillusion ...

Quelle est notre réponse ? Comment changer ce terrible destin ?

Madame la Présidente, Chers collègues,

Avec mes collègues du groupe « La Somme en commun » et ceux des autres groupes de gauche et écologistes, nous avons fait le choix de réaffirmer l'ambition qui est la nôtre, et que nous voudrions tant vous faire partager.

L'ambition de continuer à agir avec volontarisme, car c'est bien ce que nos concitoyens attendent de nous, ce qu'ils attendent d'une collectivité départementale qui doit encore et toujours œuvrer pour construire un département solidaire, protecteur, attentif à la cohésion sociale et au développement équilibré de nos territoires ; un département qui prépare aussi l'avenir en investissant dans le domaine de l'éducation, de la culture et de la transition écologique notamment !

Et cela, nous pouvons, et même nous devons le faire, malgré un contexte difficile, incertain et rendu si fragile par des gouvernements successifs qui ont, depuis 2017, si mal dépensé l'argent public (distribué trop souvent en cadeau fiscaux à ceux qui n'en avaient pas besoin) et ont fait exploser la dette publique mais qui n'ont jamais pensé l'avenir et les enjeux qu'il nous incombe d'affronter aujourd'hui.

Alors, à nous de bien dépenser pour le quotidien et pour penser l'avenir de la Somme, de ses territoires et de ses habitants !!!

Et comme nous ne pouvons pas nous résoudre à l'inaction, nous vous proposons plusieurs amendements au budget primitif 2025, qui n'en feront sans doute pas, loin s'en faut, un bon budget au sens où nous l'aurions imaginé, mais qui témoignent de l'ambition que nous souhaitons voir partager dans cette assemblée.

Ces amendements, soutenus par nos collègues communistes et écologistes ne pourront être examinés car vous les avez refusés.

Nous pourrions faire d'autres choix. Le débat doit et peut permettre de progresser. Et le vote de trancher. Nous sommes au début du printemps aujourd'hui mais ici c'est un peu l'Hiver de la démocratie ...

Ces amendements au budget primitif traitent pourtant de l'aide aux communes pour la rénovation thermique des bâtiments communaux et pour la resocialisation des bâtiments culturels, de l'affirmation concrète de notre ambition éducative au travers de nos politiques de réhabilitation et de construction de nos collèges, et pour les rendre enfin plus accessibles, de l'effort à porter au domaine de la protection de l'enfance qui traverse une crise sans précédent.

Ces amendements permettraient également de maintenir la commande publique en direction de l'économie locale : est-il nécessaire de rappeler que l'investissement des collectivités locales représentent près de 70 % des investissements publics.

Ils traitent également du soutien au maintien et à l'ouverture de commerces et de services en milieu rural, de l'aide à la rénovation thermique des logements pour les familles modestes, de la façon concrète de rendre effective la gratuité de la rentrée scolaire dans les collèges, et du soutien à la conversion des activités agricoles vers le bio.

Autant de propositions qui peuvent être financées, selon nous, en utilisant nos marges de manœuvres budgétaires et en faisant davantage appel à l'emprunt, ou en redéployant certaines de nos dépenses de fonctionnement.

C'est l'honneur de l'opposition de ne pas en rester à la seule critique et d'essayer, ensemble, de continuer à agir pour notre département et pour ses habitants.

Ce serait l'honneur de toute notre assemblée de ne pas se résigner à faire toujours moins, et de ne pas hésiter à emprunter utilement pour continuer à agir utilement !

Je vous remercie de votre attention.

Prise de parole de Guillaume Dufлот – Majorité départementale
Président du Groupe Somme, Droite, Centre et Indépendants
Session du Budget Primitif 2025
Lundi 31 mars 2025

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de prononcer aujourd'hui ces quelques mots pour le compte de la majorité départementale, dans le cadre de l'examen de notre Budget Primitif pour 2025. Un budget qui rythmera l'année pour l'ensemble des samariens, des associations et des communes.

Cette session est sans nul doute la plus importante de l'année puisqu'elle nous permet, après de longs mois de travail, de mettre en lumière nos priorités, les choix que nous avons fait, pour faire de notre Département une collectivité exemplaire et solidaire !

Cette session budgétaire est aussi pour nous tous l'occasion de saluer le travail de l'ensemble des services et des personnels de la collectivité, des collaborateurs et des élus, qui oeuvrent à chaque instant, pour le bien être de nos concitoyens.

Madame la Présidente, ce Budget est votre budget. Le premier de votre mandature. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'en 2025, nous serons au rendez-vous ! En effet, les politiques que nous menons et que nous inscrivons pour cette année à venir vont nous permettre de pleinement remplir les missions qui sont les nôtres.

Le Budget qui vous sera présenté à l'occasion de cette session vous montrera une fois de plus, que notre majorité départementale servira toujours les intérêts de tous nos concitoyens.
Il pourrait être résumé en trois mots : **sincère, solide, ambitieux.**

Sincère.

Je sais que nous allons ici dans cette assemblée entendre que nous n'allons pas assez loin, pas assez vite, que nous devrions dépenser plus d'argent, que nous ne devrions pas arrêter ou suspendre certains dispositifs, mais je le dis à notre opposition, comment feriez-vous si vous étiez aux responsabilités ? Dans le contexte budgétaire et financier que nous connaissons tous, comment en faire davantage ?

Qui plus est, il me semble important de rappeler que notre collectivité n'a plus d'autonomie sur le plan fiscal. Nous ne maîtrisons plus les recettes, nous sommes tributaires des dotations, des fractions de TVA ou encore des aides que l'État veut bien nous accorder.

Nous avons donc le devoir d'être raisonnable et sincère !

Pour redonner confiance aux Samariens, nous devons être exemplaires et soucieux des finances. Comme tout un chacun souhaite être un bon gestionnaire avec ses finances. Si nous pouvons, nous faisons, si nous ne pouvons pas, nous ne faisons pas, afin de ne pas mettre les futures générations de samariens et d'élus dans une situation dramatique.

Le tableau financier s'est assombri, c'est la raison pour laquelle nous devons, en responsabilité, prendre des décisions fortes et difficiles. C'est tout à l'honneur de la majorité d'avoir fait les choix qui vous seront présentés. Ces choix n'impacteront pas le quotidien des samariens dans leur ensemble. Nous avons juste souhaité, recentrer nos missions, nos efforts, nos dépenses sur nos compétences premières, sur les besoins essentiels des habitants de ce Département.

Je le redis, nous maintenons un niveau d'investissement plus qu'honorable. Certains aiment parfois comparer notre Département à d'autres, et bien je les mets au défi de trouver des Départements qui en font autant que nous, en ayant la même situation financière que la nôtre.

Solide et ambitieux (malgré un contexte économique fragile).

Sans vouloir être redondant, il me semblait malgré tout opportun de rappeler les grands principes de notre budget 2025. Celui-ci va ainsi s'équilibrer à 781 M€ : 655,5 M€ en fonctionnement & 125,5 M€ en investissement.

Les « recettes réelles » de 684,7 millions d'euros sont à comparer aux 689,7 millions d'euros inscrits au Budget Primitif 2024 soit une évolution de moins 5 millions d'euros.

Nous avons par exemple perdu sur la fraction de TVA ou encore celle de la CVAE. La Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à 87,5 millions d'euros, en baisse de 1 million d'euros par rapport à 2024. Les droits de mutation sont eux aussi en baisse, cette fois-ci de 7 millions d'euros par rapport à 2024, s'élevant ainsi à 58,4 millions d'euros. Je ne reviendrai pas sur les recettes d'investissement puisqu'elles sont similaires à celles de 2024. Mais vous le voyez mes chers collègues, nous ne maîtrisons plus du tout, les recettes de notre collectivité.

Je vais plutôt revenir sur les nombreuses actions que nous avons souhaité conserver, consolider, et même parfois amplifier.

En 2025, n'en déplaisent à certains, nous allons ouvrir de nombreuses autorisations d'engagements notamment dans les domaines de l'insertion, le logement ou encore l'emploi. Fidèle partenaire des samariens les plus en difficultés, conscient des enjeux et des besoins pour une grande partie de notre population, nous souhaitons à nouveau leur montrer que nous sommes à leurs côtés, pour permettre à tous de vivre mieux.

C'est la raison pour laquelle nous allons par exemple soutenir l'accompagnement socioprofessionnel et l'encadrement technique dispensés au sein des ACI, des entreprises d'insertion et des associations intermédiaires (2,5 M€) ou encore déployer 100 CUI (Contrats uniques d'insertion) – PEC (Parcours emploi compétences) et 100 CUI- CIE (Contrats initiatives emploi), ce qui représente un montant de 1,3 M€.

Aussi, et parce que nous souhaitons être pleinement engagés dans tous les âges de la vie, et pour chaque samarien, nous allons ouvrir une AE de 1,3 M€ pour permettre une meilleure prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, et pour le répit des aidants, ainsi qu'une autre enveloppe de 400 000€ afin de créer un appel à projets d'actions innovantes dédié au soutien des solutions d'habitats alternatifs inclusifs.

Parce que ce dispositif a fait ses preuves et a permis à de nombreux collégiens de s'ouvrir sur le monde, nous reconduisons le dispositif « Somme Chéquier Collégien » pour l'année scolaire 2025/2026. Soucieux d'être au plus près de nos jeunes et souhaitant leur bien-être, nous allons conventionner avec les centres hospitaliers pour aider les centres de santé sexuelle à être pleinement disponibles pour les jeunes samariens.

Le domaine du sport pour tous ne sera pas oublié non plus puisque nous ouvrirons une AE permettant la mise en place du Pass Sport Handicap (0,2 M€).

Mes chers collègues vous pourrez le constater, malgré le contexte toujours plus incertain, ce budget solide et ambitieux va nous permettre d'ouvrir de nombreuses nouvelles autorisations qui profiteront à tous !

Sans être exhaustif je souhaitais vous faire état des principales évolutions de dépenses de fonctionnement pour 2025 :

- Provisions pour le compte épargne temps, les allocations d'aides au retour à l'emploi, les créances douteuses RMI-RSA et hors RMI-RSA : + 3,3 M€ ;
- Rémunération des assistants familiaux : + 4,8 M€ soit 42,2 M€ ;
- Maisons maternelles et pouponnières dont accompagnement des mères isolées avec au moins 1 enfant de moins de 3 ans : + 1 M€ soit 2,9 M€ ;
- PCH : +0,9 M€ soit 19,4 M€.

Un Budget solide et ambitieux c'est aussi des investissements. Nous sommes la collectivité des solidarités, la collectivité de proximité qui tient ses engagements et qui cherche par tous les moyens à tourner nos territoires, nos infrastructures vers l'avenir ! Ce seront ainsi 39 M€ qui seront consacrés à des Autorisations de Programme.

Je ne les énumérerai pas tous puisque chaque vice-président aura tout le loisir de vous présenter les mesures dans le détail mais il convient de vous préciser que ce seront :

- 10 M€ qui seront alloués à la maintenance du réseau départemental des routes ;
- 6 M€ pour la réouverture à la navigation de la section Voyennes–Saint Simon ;
- 2 M€ pour le schéma directeur de développement des services en Vallée de Somme ;
- 1 M€ pour l'entretien du Canal ;
- 1,7 M€ pour la reconstruction du collège de Oisemont et la restructuration du collège Rosa Parks ;
- 9 M€ qui nous permettront de continuer nos actions dans la nouvelle politique territoriale de transition ;
- 1 M€ pour l'aide aux travaux de réhabilitation du parc privé ;
- 600 000€ pour soutenir le développement des projets agro-alimentaires.

Vous le voyez mes chers collègues, la Somme se veut être un Département solidaire de tous et pour tous !

A noter que l'année 2025 sera également marquée par la reprise en régie de l'Historial de la Grande Guerre qui a eu pour conséquence la création de 24 postes budgétaires supplémentaires. Sur ce point je remercie l'ensemble des équipes du Conseil départemental, dont notre Directeur général des services pour tout le travail accompli afin de mener à bien les discussions et faire que cette reprise en régie soit une réussite, ce que je ne doute pas. Je remercie également les agents de l'Historial pour leur disponibilité depuis plus de 30 ans pour faire vivre ce site et transmettre la mémoire de ceux qui sont tombés sur notre territoire il y a plus de cent ans. Je remercie également les agents pour leur bienveillance lors des discussions menées autour de la reprise en régie et leur souhaite le meilleur pour la nouvelle page qui s'ouvre dès à présent.

Je souhaite avoir un regard bienveillant pour l'association Historial de la grande guerre qui depuis + de 30 ans a permis aujourd'hui d'avoir ce beau musée, une référence sur le thème de la 1GM, et surtout un musée de France. Je souhaite remercier mes deux VP, Valérie Kum et Frédéric Demule, les élus qui siègent au CA et tous les membres du bureau, du CA pour leur investissement et dont le travail a permis d'avoir le musée que vous connaissez tous !

Ce discours est également pour moi l'occasion de saluer tout le travail qui a été mis en place autour de l'EPCC Somme Patrimoine et des 3 sites gérés par l'EPCC en lien avec Ludovic Moignet son Directeur et toutes les équipes qui l'entourent.

En lien avec ma délégation et les missions qui m'ont été confiées, je continuerai le travail engagé de longue date pour que nous puissions continuer à proposer de nombreuses activités culturelles et éducatives à destination de notre jeunesse samarienne).

Ces activités sont animées par une équipe de professionnels de la médiation culturelle et de l'archéologie dont la mission est de faire partager et vivre l'histoire de notre département. Ils peuvent aujourd'hui compter sur mon engagement pour développer et faire connaître ces 3 sites remarquables !

Avant de conclure, je voudrais une fois de plus saluer les choix de notre Présidente. Notamment en créant une nouvelle délégation, celle dont j'ai désormais la charge : la jeunesse, l'égalité et la citoyenneté. Vous le savez, la jeunesse, l'égalité et la citoyenneté sont des thématiques majeures dont il convient de renforcer l'engagement du Département dans les mois et années à venir. C'est la raison pour laquelle je travaille à la conception d'un Schéma départemental 2025-2030 en faveur de la jeunesse samarienne. Il engagera la collectivité, outre les actions existantes qui seront à mettre en avant, sur de nouvelles actions concrètes. Aussi, dans le cadre de ma délégation et avec les agents du Département, nous mènerons des actions pour lutter contre toutes les formes de discriminations à l'école ainsi que la lutte contre le harcèlement scolaire. Ce sont des priorités absolues, notamment auprès de nos collégiens. Le Conseil départemental entend renouer avec son rôle de promotion de vie citoyenne, c'est pourquoi nous allons créer un Conseil départemental des jeunes, composé de 50 délégués des 50 collèges publics de la Somme. Celui-ci travaillera sur des thématiques ciblées dont nous reviendrons ultérieurement. Enfin, la promotion de l'égalité femmes-hommes est à accentuer, dans un département où les phénomènes de violences conjugales et intrafamiliales sont connus. Nous travaillerons donc à la création d'un appel à projets départemental sur le respect de l'égalité femmes-hommes.

Mes chers collègues, ce budget primitif est le fruit du travail de l'ensemble des élus de la majorité, un travail qui sera mis en place par tous les agents du département que nous remercions une fois de plus pour leur implication, un travail intense et consciencieux, qui vise à s'inscrire dans la continuité, un travail qui portera ses fruits et permettra au conseil départemental de remplir son rôle essentiel de solidarité.

Avant de conclure, je vous annonce que la majorité départementale a souhaité également présenter différents vœux qui seront soumis à votre approbation au cours de cette session :

1/ Un vœu appelant à la création d'un centre expert dans les Hauts-de-France. 20 ans après la loi sur le handicap de 2005 qui a consacré la reconnaissance du handicap psychique, les maladies psychiatriques semblent enfin bénéficier d'une attention nécessaire et légitime. Malheureusement, la spécialité psychiatrique connaît une baisse d'attractivité forte en France, tant en personnel médical que paramédical et le nombre de médecins en psychiatrie n'a cessé de décroître.

Face à une incidence en hausse constante des pathologies psychiatriques, une expérimentation a été initiée en 2007 par décret du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour organiser un système de recours spécialisé par pathologie, gradué et intégré au parcours de soins, complémentaire de la psychiatrie conventionnelle. Ces centres experts en psychiatrie, coordonnés par une fondation de coopération scientifique, ont développé une prise en charge globale, pluridisciplinaire et spécialisée par pathologie. Ils sont aujourd'hui victimes de leur succès. C'est la raison pour laquelle les conseillers départementaux de la Somme appellent de leurs vœux à la coopération de tous pour permettre la création d'un centre expert dans la Somme qui permettra de mieux prendre en charge les patients.

2/ Un vœu afin de réaffirmer notre attachement à la diffusion d'une information locale toujours proche de son territoire et de ses habitants. Suite au plan de restructuration avec la suppression de 20 postes, dont 14 éditeurs et 3 rédacteurs en chef adjoints du Courrier Picard, et au rapprochement opéré entre les antennes locales de France 3 Hauts-de-France (antenne Picardie) et de France Bleu Picardie, désormais réunies sous la nouvelle bannière « Ici Picardie », nous souhaitons relayer les inquiétudes des salariés concernés pour que des garanties ou des engagements leur soient apportés. Nous voulons réaffirmer notre attachement à la liberté d'informer et au respect du pluralisme, qui sont autant de conditions fondamentales, à la fois d'une relation de confiance entre les citoyens et leurs médias locaux mais aussi d'une démocratie vivante, proche des territoires et de ses habitants.

3/ Un vœu afin de dire non à la baisse continue des dessertes ferroviaires en gare TGV Haute-Picardie. En effet, malgré une hausse constante des voyageurs dans cette gare, elle subit aujourd'hui une forte dégradation de l'offre de desserte. Cette diminution continue de l'offre et des correspondances entraîne inévitablement une perte d'attractivité pour notre territoire. Dans l'esprit constructif qui a toujours été le nôtre, nous demanderons au Gouvernement et à SNCF de bâtir une offre renouvelée, adaptée et équilibrée en gare TGV Haute-Picardie, afin qu'elle puisse continuer d'être un levier d'attractivité essentiel pour notre territoire.

4/ Un vœu afin de dénoncer et lutter contre les violences dans le sport. Face à la montée des incivilités dans le football amateur et à l'heure de l'héritage des Jeux de Paris 2024, nous appelons à faire de cette crise de violences sur les terrains un point de départ pour refonder ensemble, un pacte de confiance autour des valeurs du sport, avec des actions concrètes dans le département. En responsabilité, nous nous engagerons à jouer pleinement notre rôle, en lien avec les acteurs concernés, pour faire toujours du sport un espace de lien social, sans violence, d'épanouissement personnel et de respect mutuel.

5/ Un vœu pour garantir une école de qualité et de proximité pour tous les enfants de la Somme. Le 14 mars dernier, le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) de l'Académie d'Amiens a dévoilé la nouvelle carte scolaire qui sera effective dès la rentrée de septembre prochain. À l'échelle de notre département de la Somme, ce sont 25 classes du premier degré qui seront fermées. Face à l'ampleur des fermetures annoncées, nous réaffirmerons notre attachement à une école publique accessible, inclusive et adaptée aux réalités de chaque territoire et nous appelons à un réexamen attentif des situations les plus sensibles, en lien étroit avec les collectivités concernées. Nous demandons à l'État et à ses services déconcentrés une vigilance accrue dans les semaines à venir, afin que chaque ajustement reste possible et que chaque élève puisse bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage.

6/ Enfin, nous avons déposé un vœu afin de demander au Gouvernement des engagements concrets pour une agriculture forte et souveraine, dans la Somme comme partout en France. Après trois années de concertation et de débats, la Loi d'orientation agricole a été adoptée par le Parlement. Elle marque une étape importante pour affirmer le rôle central des agriculteurs dans notre société et réaffirmer la vocation productive de l'agriculture française. À l'heure où les agriculteurs demandent légitimement plus de simplification, de clarté et de considération, l'agriculture française a besoin de stabilité, de reconnaissance et de règles cohérentes pour rester compétitive et relever les défis de demain. En ce sens, nous demandons au Gouvernement de transformer les engagements pris en mesures concrètes. Ces avancées doivent désormais se traduire en actes.

Je vous remercie de votre attention.

Madame la Présidente, chère Christelle,

Chers collègues,

Monsieur le directeur général des Services, cher Boris

Chers Samariens,

Le budget que nous présentons aujourd'hui est plus qu'un acte de gestion. C'est un acte de responsabilité. C'est un engagement.

Et, disons-le clairement, **c'est un défi. Nous dénonçons tous ici sur ces bords l'exercice d'équilibrisme auquel nous devons faire face** et le contexte d'incertitude que nous n'avons jamais connu à un tel niveau, a été souligné lui aussi par tous les groupes de cette assemblée. L'absence de Loi de finances à la fin de l'année 2024 nous a contraints à repousser le vote du budget. Ce fait inédit fragilise l'autonomie et l'action des collectivités, en premier lieu celle des départements.

Que dire des propos récents de la porte-parole du gouvernement évoquant un futur budget 2026 de « cauchemar »...

Malgré ces secousses, nous tenons.

Nous tenons, parce qu'avec l'ensemble des collègues de la majorité, nous portons depuis 2015 et 2021 une gestion rigoureuse, réaliste, mais aussi volontaire.

Une majorité qui agit, qui anticipe, qui concerte, qui fait le choix de l'efficacité sans jamais renoncer à la solidarité. Le choix de l'investissement sans mettre en péril notre équilibre financier.

Et surtout, le choix de s'engager là où l'État recule.

Car oui, l'État se désengage. Chaque année un peu plus :

- moins de recettes, plus de charges
- moins de visibilité, plus d'obligations

Nous le constatons dans chacune de nos compétences. Nous le constatons aussi sur le terrain.

Face à cela, nous ne nous contentons pas de gérer l'existant. Nous sommes proactifs et volontaristes pour investir, protéger, accompagner. C'est pour cela que les Samariens nous ont réélus, il y a quatre ans maintenant.

Je ne reviendrai pas longuement sur les chiffres du budget 2025, déjà présentés par la Présidente, repris par tous les présidents de groupe et ils le seront une nouvelle fois avec Isabelle de Waziers mais tout de même :

- **781,5 millions d'euros** mobilisés au service des habitants de la Somme,
- **656 millions d'euros** en fonctionnement, pour garantir un service public humain, proche, accessible,
- **125,5 millions d'euros** en investissement, pour préparer l'avenir.

Dans un contexte de baisse de nos recettes de fonctionnement de près de 5 millions d'euros, il aurait été facile – peut-être même confortable – de se replier.

Nous faisons le choix inverse : celui de l'ambition, de la solidarité, et du maillage territorial si important dans la Somme.

Nous investissons dans nos collègues : à Oisemont, à Rosa Parks. Nous entretenons nos routes, notre réseau fluvial, nos infrastructures. Nous sommes au rendez-vous des grands projets : le canal Seine-Nord Europe, mais aussi le barreau Roissy-Picardie et Vallée de Somme, vallée idéale.

Nous soutenons nos communes, parce que nous savons que la République commence au bout de la rue, dans chacun de nos villes et nos villages, dans chaque projet porté par les maires et les élus locaux qui peuvent compter sur leur département – notamment grâce à une politique territoriale ambitieuse que nous renouvelons.

D'ailleurs, saviez-vous que depuis 2021, les **30 000 luminaires remplacés par du LED** ont permis une économie globale de **7,2 millions de kWh par an**, soit la consommation de **plus de 1 400 foyers samariens ?**

Nous renforçons aussi notre action sociale, avec des moyens nouveaux – nouveaux - pour la protection de l'enfance, dont les besoins explosent :

- **120 nouvelles mesures d'accompagnement éducatif,**
- **Le recrutement et le soutien accru aux assistants familiaux,**
- **Un projet ambitieux** pour le Centre Départemental de l'Enfance.

Nous innovons également dans le retour à l'emploi, avec des parcours renforcés pour les bénéficiaires du RSA. Parce que **personne ne choisit durablement l'inactivité**, nous voulons redonner un chemin à celles et ceux qui en sont éloignés.

À cet égard, nous sommes solidaires de la position prise par notre Présidente, aux côtés de plusieurs autres, au nom des Départements de France, en **refusant l'augmentation du RSA prévue au 1er avril**. Voilà encore un bel exemple de patate chaude de l'Etat envoyée sans compensation une nouvelle fois aux départements.

Ce refus est un **signal fort** : les décisions unilatérales de l'État, sans compensation, ne sont plus acceptables et nous le faisons savoir.

Nous agissons aussi pour le logement, pour la santé, pour les personnes âgées, pour le handicap, pour les jeunes.

Et nous accélérons sur la transition écologique – non pas pour cocher une case ou suivre une mode – mais parce que c'est une exigence. Une exigence envers les générations futures, pour qu'elles n'héritent pas de nos renoncements.

Pour la culture et le sport, qui sont parfois – à tort – considérés non pas comme des variables d'ajustement, mais comme des secteurs à sacrifier, comme c'est le cas dans certains départements, dans l'Hérault avec une baisse de 50%, la suppression complète de la part non obligatoire consacrée à la culture ; dans la région Pays de Loire, -62% ! Nous avons fait un autre choix. C'est ce qui nous permet aujourd'hui de vivre un Printemps du Département qui a su ravir XXXX Samariens, d'accompagner nos clubs sportifs amateurs partout sur le territoire – j'étais d'ailleurs samedi à la finale de ballon à poing, qui a rassemblé un large public – ou encore de porter une nouvelle ambition pour l'Historial de la Grande Guerre.

Nos efforts ont un coût, oui. Mais ils ont surtout un sens.

Et si notre épargne brute recule – **28,7 millions cette année contre 36,6 millions l'an passé** – c'est parce que nous **refusons d'être une collectivité spectatrice**.

Nous choisissons d'être une collectivité **qui protège, qui construit, qui fait confiance à ses territoires**.

Et je veux ici, au nom de mes collègues du groupe **Unis pour la Somme**, **remercier les agents du Département, les partenaires, les élus locaux** qui rendent possible notre action malgré les vents contraires.

En 2025, comme hier, le Département de la Somme est au rendez-vous de ses responsabilités.

Dans un tel moment, où les repères vacillent de **doute démocratique, de tensions sociales, de fractures parfois béantes**, nous croyons plus que jamais à la **force et à l'action des collectivités**. Nous veillons, à notre humble niveau, à défendre l'intérêt général.

Nous n'inventons pas des chimères à quelques mois des élections municipales, et **il est hors de question d'alourdir encore plus la charge sur les foyers samariens**.

Nous ne promettons pas tout. Nous pesons le poids des mots et ce que nous disons : **nous le tenons**.

Ce budget, porté par une majorité départementale unie, **en est la preuve**.

Je vous remercie.

Margaux DELETRE

Budget primitif 2025 – 31 mars et 1^{er} avril 2025

Une ligne téléphonique professionnelle pour les assistants familiaux

Amendement au rapport n°25.1.14 déposé par les groupes Avenir Solidaire et Durable et La Somme en Commun.

Le rôle d'assistant familial est primordial dans les politiques du Conseil départemental en matière de protection de l'enfance. Ce métier est également d'une grande complexité du fait des trajectoires de vie difficiles des jeunes accueillis au sein des foyers des assistants familiaux.

Le Conseil départemental doit avoir une grande attention pour ces travailleurs sociaux qui vivent leur métier 24H/24 et 7j/7. Les conséquences de leur activité professionnelle sur leur vie privée et leurs proches sont importantes.

Du fait du métier d'assistant familial, il est impossible d'entièrement cloisonner vie professionnelle et vie privée. Néanmoins, en tant qu'employeur, le Conseil départemental a le devoir de protéger ses agents afin que leur travail pour notre collectivité territoriale ne nuise pas à leur vie de famille. Pourtant, les assistants familiaux ont adopté des pratiques pouvant potentiellement nuire à leur vie privée, faute de moyens matériels octroyés par le Conseil départemental.

En effet, les assistants familiaux partagent leur numéro de téléphone personnel avec les proches de l'enfant placé chez eux. Et l'enfant entre en contact avec ses proches par le biais du téléphone personnel de l'assistant familial. Il s'agit donc pour l'assistant familial de mettre au service de son activité professionnelle un bien privé.

Or, dans des contextes difficiles, la divulgation d'informations privées comme l'adresse ou le numéro de téléphone personnel de l'assistant familial peut occasionner des conséquences néfastes (intimidations, menaces, harcèlement) pour l'assistant familial mais également ses proches.

Or, le prêt d'un téléphone de fonction pourrait permettre de maintenir une séparation entre la vie professionnelle et la vie privée de l'assistant familial.

C'est pourquoi le Conseil départemental de la Somme s'engage à :

- **Equiper de téléphones mobiles professionnels les assistants familiaux et à leur financer une ligne téléphonique professionnelle**

Il convient de procéder à l'ajustement budgétaire suivant :

- **Section investissement : ouvrir une AP de 50 000 euros au programme 0202001 pour l'action « achat de téléphones et de forfaits à destination des assistants familiaux »**
- **Section investissement : réduction de 50 000 euros au programme 1202003 « soutien aux collèges privés sous contrat »**

Ercan

Esran Ercan